



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
 REPUBLIQUE FRANCAISE



PREVENIR LE DECROCHAGE

UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Mise à jour le 16/07/2013



Préface

L'académie de Créteil est résolument engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire et en a fait l'une de ses priorités. Ainsi le plan académique consacré à cette lutte contre le décrochage rappelle que le premier niveau de prévention se situe au sein de l'établissement et est l'affaire de tous.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative nécessite donc de mettre en place, au plus tôt et en premier lieu au sein de la classe, des mesures internes de prévention, d'accompagnement et d'aide individualisée des élèves en voie de décrochage.

Le Groupe de prévention du décrochage (GPDS) est au centre de cette prévention. Les regards croisés des différentes catégories de personnels sont un enrichissement pour son travail. Ils permettent de mieux analyser la situation des élèves suivis et de proposer des réponses adaptées. Le GPDS devient ainsi un levier pour créer une prise en charge collective du décrochage au sein de l'établissement.

Une expérimentation dont le double objectif est d'encourager la réflexion collective au sein des établissements, de les accompagner dans leur démarche de constitution ou de fonctionnement du GPDS, est menée dans douze établissements de l'académie depuis septembre 2012 avec l'aide du FSE,

C'est à partir des « bonnes pratiques » et des principes d'actions qui peuvent rendre le GPDS plus efficient, repérés dans ces établissements, que cette « mallette » a été réalisée. Fruit d'un travail partagé avec les EPLE expérimentateurs, elle prend en compte les besoins exprimés.

Je vous engage à l'utiliser pour conduire au sein de votre établissement la politique de prise en charge collective du décrochage et pour définir la stratégie de mise en œuvre opérationnelle du GPDS au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'académie.

Je remercie les équipes qui ont contribué à l'élaboration de cet outil.

La Rectrice de l'Académie de Créteil



Florence ROBINE

Mise à jour le 16/07/2013



La « mallette GPDS », un outil pour le GPDS de votre établissement

Cet outil a été réalisé pour venir en appui aux Etablissements de l'académie de Créteil, qu'il s'agisse de mettre en place le GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) ou de venir redynamiser, améliorer et renforcer ce qui existe déjà.

POURQUOI CET OUTIL ?

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif (circulaire n°2013-060 du 10-04-2013).

En premier lieu, il revient aux établissements scolaires d'agir pour prévenir les risques de décrochage et de tout mettre en œuvre pour que les élèves ne quittent la formation initiale sans avoir obtenu une qualification. Cet engagement a été réaffirmé dans le projet 2012 – 2015 de l'académie de Créteil.

Dans le cadre des expérimentations pour la jeunesse, initiées par le Gouvernement en 2009 et financées par le FEJ (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse), l'académie a accompagné pendant trois années scolaires, dix-neuf lycées professionnels ou lycées d'enseignement général et technologique dans leur volonté de renforcer leur GPDS. En 2012-2013, un projet cofinancé par le FSE a permis de poursuivre ce travail et d'accompagner douze collèges.

C'est à partir de ce travail qu'il est apparu pertinent d'apporter **un outil utile à tous les établissements** pour répondre aux questions qu'ils se posent concernant le GPDS, la manière de le mettre en place et de le faire fonctionner, ainsi qu'aux interrogations qu'ils ont sur les manières les plus adaptées de répondre aux situations de décrochage auxquelles ils sont confrontés.

Il n'existe pas de « bon modèle » ni de « modèle unique » de GPDS ; **chaque établissement construit son propre GPDS** en fonction de son histoire, de la réalité de l'absentéisme et du décrochage qu'il connaît, de son environnement, de la stabilité de ses équipes, de l'image dont il jouit auprès des élèves, des filières qu'il propose et de leur attractivité, etc. Et au fil des années, le GPDS, aura à s'adapter à des caractéristiques qui évoluent, sachant qu'il est toujours possible de faire mieux. Il s'agit donc d'une construction qui n'est jamais achevée...

Il ne s'agit pas d'indiquer ici ce qu'il *faut* faire mais de proposer un **cadre de référence** commun et des **exemples concrets** à partir desquels chacun pourra décider de ce qu'il privilégiera, et définir un plan pour agir au sein de son établissement.

DE QUOI EST FAIT CET OUTIL ?

Il se compose de 3 parties

- Une première partie qui pose quelques **repères fondamentaux** sur le décrochage scolaire, et sur les manières d'inscrire réellement la prévention du décrochage dans les priorités de l'établissement. Les éléments proposés peuvent servir de support à la réflexion et aux échanges, de manière à décider collectivement de vos axes de travail.
- Une deuxième partie qui porte sur la **dimension opérationnelle** de la lutte contre le décrochage et indique des pistes pour traduire concrètement les axes de travail que vous aurez définis. Les éléments proposés peuvent aider le GPDS, à décider des manières d'agir les mieux adaptées à la réalité à laquelle il a à faire face.
- Une troisième partie qui propose **des exemples d'outils** utiles pour permettre au GPDS, de fonctionner le plus efficacement possible, et à partir desquels vous pourrez construire vos propres outils. Il ne s'agit ici que de quelques exemples, d'autres sont disponibles sur le site de l'académie <http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?rubrique272>.

Comment l'utiliser ?

Cet outil a été conçu sous forme de fiches, de manière à ce que vous puissiez y entrer par les questions qui vous intéressent. Il n'y a pas d'ordre imposé, mais comme, bien sûr, tous les aspects évoqués sont néanmoins liés entre eux, nous avons fait apparaître chaque fois que cela paraît utile, des renvois d'une fiche à l'autre. Vous pouvez donc « naviguer » au fur et à mesure que vous progressez dans votre réflexion et dans la mise en œuvre opérationnelle de votre GPDS.

La majeure partie des éléments contenus dans ce document peuvent concerter à la fois les collèges et les lycées. Mais néanmoins, certains aspects plus précis peuvent être spécifiques aux collèges OU aux lycées ; nous les avons visuellement signalés par un trait de couleur dans la marge :

- pour les collèges
- pour les lycées

Le GPDS n'existe pas dans votre établissement ou est « en sommeil »	Le GPDS est déjà actif, mais cherche à aller plus loin
<p>Il sera sans doute utile de commencer par parcourir l'ensemble des fiches de la mallette pour vous faire une idée de ce qu'elle contient et de repérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les questions qu'il faut impérativement traiter et auxquelles il faut réfléchir au sein de votre établissement ; — les premières actions à mettre en place et de quelle manière, afin de favoriser un GPDS, réellement actif et pertinent. 	<p>Bien sûr vous pouvez lire l'ensemble des fiches, de manière à repérer, à la lecture, des aspects sur lesquels vous pouvez enrichir votre action.</p> <p>Mais vous pouvez aussi aller directement aux fiches qui traitent des aspects sur lesquels vous avez des interrogations, ou qui abordent des dimensions qui correspondent aux axes d'amélioration sur lesquels vous souhaiter vous engager.</p>
Dans tous les cas	
<p>Il est souhaitable que cet outil ne soit pas « réservé » au chef d'établissement, mais bien qu'il soit porté à la connaissance et mis à disposition du GPDS. C'est à cette condition qu'il pourra réellement servir à une appropriation par tous des repères fondamentaux, et à une construction collective du fonctionnement du GPDS. Autant de facteurs favorables à sa pertinence, à son dynamisme et à sa pérennité.</p>	

Il s'agit bien d'un outil destiné à faciliter la mise en place ou le renforcement du GPDS. Dans cet objectif, nous avons voulu que ces fiches soient synthétiques. Elles ne sauraient donc être exhaustives de tout ce qui pourrait être dit sur la question du décrochage... (quelques références bibliographiques sont proposées dans la troisième partie, qui permettront à ceux qui le souhaitent de pousser plus loin la réflexion).

LES FONDAMENTAUX

Cette première partie pose quelques repères sur le décrochage scolaire et sur les manières d'inscrire réellement la prévention du décrochage dans les priorités de l'établissement.

Les éléments proposés peuvent servir de support à la réflexion et aux échanges, de manière à décider collectivement de vos axes de travail.

1. Les publics concernés	8
2. Quels objectifs pour le GPDS ?	10
3. Le GPDS dans le projet d'établissement	12
4. Articuler le GPDS avec les autres instances	14
5. Le GPDS, affaire de tous	17
6. Coopérer au sein du GPDS	20
7. Question de « posture »	22

1. Les publics concernés

Le GPDS ne peut pas répondre à toutes les difficultés des élèves, et doit clarifier à quel type de public il s'adresse

LES DEFINITIONS OFFICIELLES

Les textes récents (circulaire du 10 février 2011) définissent comme **décrocheurs**, *les jeunes qui ont décroché du système de formation initiale, en cours ou en fin d'année scolaire, sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal*. Ils fixent aussi l'obligation de proposer aux jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi...des solutions de formation ou d'insertion leur permettant de préparer leur entrée dans la vie active. Il s'agit d'élèves qui ont démissionné ou qui ont été désinscrits par décision académique suite à un absentéisme continu.

Ceux-ci ne relèvent pas directement du GPDS de l'établissement, dans la mesure où l'on peut dire qu'ils ont déjà décroché...mais doivent être pris en charge par les Plateformes de suivi et d'accompagnement, spécifiquement mises en place sur chaque district.

On peut noter que les élèves de moins de 16 ans, qui ne fréquentent plus d'établissement scolaire sont considérés comme **déscolarisés**, mais n'entrent pas dans cette catégorie des décrocheurs (selon la terminologie officielle).

Les élèves **absentéistes** sont ceux pour lesquels on constate des absences répétées et non régularisées (à partir de 4 demi-journées dans le mois). Des procédures de signalement sont formalisées, et un système de sanction est prévu. En fonction de ses formes et de son intensité l'absentéisme peut indiquer, parmi d'autres signes, une situation de décrochage scolaire, et dans ce cas le GPDS peut proposer et mettre en place une action adaptée à la situation et à la problématique spécifique de l'élève.

LES ELEVES EN VOIE OU EN RISQUE DE DECROCHAGE

Le **décrochage scolaire** est un « processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution ». Autrement dit l'élève se distancie de l'établissement, des apprentissages, de son projet scolaire... Cette distanciation constitue un risque de sortie sans qualification à plus ou moins court terme.

En tant que processus, il peut avoir démarré au cours de l'année scolaire ou être engagé préalablement à l'inscription de l'élève dans l'établissement.

L'enjeu consiste donc à distinguer les élèves qui sont déjà entrés dans ce processus de longue date, de ceux qui viendraient d'y rentrer et de ceux qui risqueraient d'y rentrer. On peut distinguer ainsi des « profils » qui se repèrent selon des signes différents et pour qui les réponses ne sont évidemment pas du même ordre.

DIFFERENTS « PROFILS » D'ELEVES CONCERNES

De fait, le décrochage peut prendre plusieurs formes et il serait douteux d'imaginer qu'il existe un profil unique de décrocheur.

Schématiquement, on peut identifier au moins trois différents « profils » :

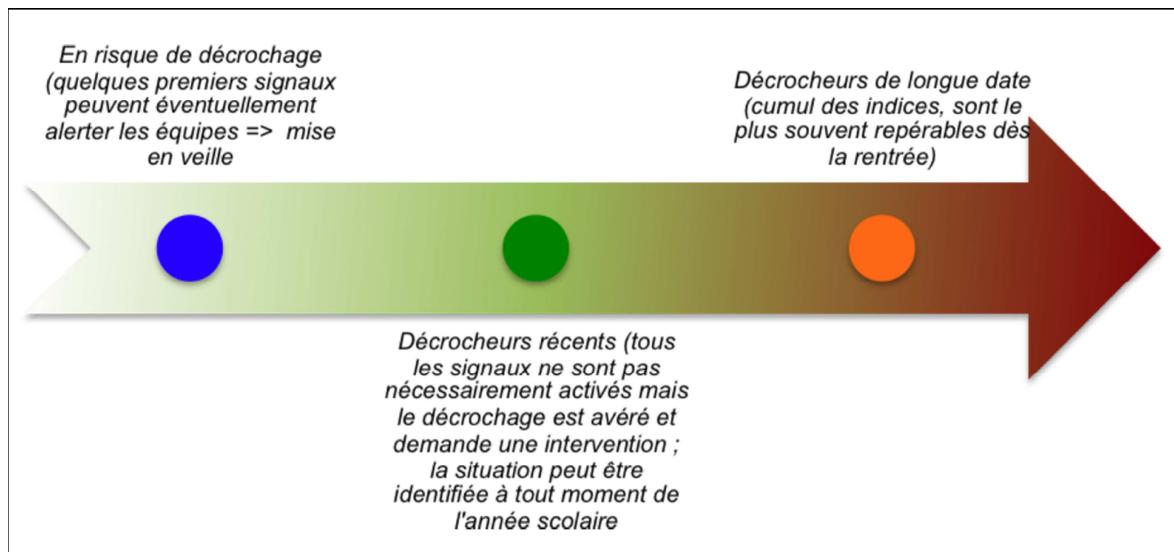
- les élèves en risque de décrochage : quelques premiers signaux peuvent alerter les équipes éducatives, et inciter à la vigilance... c'est la fonction de « veille » ;

- les élèves qui donnent les premiers signes réels de décrochage : tous les « signaux » ne sont pas nécessairement activés mais ils sont suffisamment manifestes pour qu'une intervention soit nécessaire, notamment s'ils s'associent à un absentéisme « perlé ». La situation peut être identifiée à tout moment de l'année scolaire ;
- les élèves pour lesquels le processus est engagé de longue date, et pour lesquels on cumule les indices...dont éventuellement un absentéisme déjà lourd. Ils sont le plus souvent repérables dès la rentrée scolaire.

DES « FAMILLES » D'INDICATEURS

Sans pourvoir être complètement exhaustif, on peut repérer 7 grandes familles d'indicateurs,

1. L'absentéisme : perlé, récurrent ou ses formes particulières (absentéisme de l'intérieur),
2. La difficulté scolaire : chute brutale des résultats,
3. Le désinvestissement scolaire : ne fait pas ses devoirs, n'a pas son matériel, etc,
4. Le comportement en classe : agressivité, agitation, dort en classe,
5. L'attitude, le comportement dans l'établissement : l'apathie, le manque visible de motivation, le rapport aux autres, etc,
6. Les difficultés sociales, familiales, voire psychologiques,
7. Le rapport à la famille lors des contacts.



LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Etre en difficulté scolaire ne signifie pas être décrocheur : certains élèves ayant de graves difficultés scolaires s'accrochent à leur scolarité. De fait, les seuls indicateurs de difficulté scolaire sont insuffisants et relèvent des responsabilités classiques des équipes pédagogiques.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le rôle du GPDS, et pour être sûr que tout le monde repère bien le public visé par le GPDS, les principales définitions et types d'indicateurs à prendre en compte sont reprises dans le document de présentation remis lors de la prérentrée.

2. Quels objectifs pour le GPDS ?

En fonction de la situation de l'établissement, le GPDS peut définir plusieurs objectifs, parmi lesquels il peut se donner des priorités.

Les causes, comme les manifestations du décrochage peuvent être multiples, et le GPDS peut avoir repéré des besoins dans de nombreuses dimensions, mais devant le nombre de situations qui posent problème, il pourra décider de se donner des priorités : ce qui est le plus pertinent, ou le plus urgent compte tenu de la spécificité de l'établissement.

LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME

L'absentéisme est souvent un des premiers signes qui alerte l'établissement ; cet absentéisme peut être le signe d'un processus de décrochage déjà bien engagé... ou dans d'autres cas, on peut craindre que les absences répétées de l'élève lui fasse « perdre pied » et ne l'amène à décrocher. De ce fait, la lutte contre l'absentéisme fait souvent partie des objectifs affichés dans les établissements. Le GPDS peut, contribuer à **réduire cet absentéisme**, en apportant des réponses adaptées aux élèves. Cela suppose de caractériser cet absentéisme et d'en comprendre les raisons. Cependant, on sait aussi qu'il est quelquefois bien difficile de reprendre contact avec des élèves « très absents » ; il ne serait sans doute pas judicieux que le GPDS se consacre exclusivement à ces élèves là, au prix d'une grande dépense d'énergie pour peu de résultats. Cela risquerait d'avoir un réel effet démotivateur. Par ailleurs, il existe des procédures de signalement et de sanction que l'établissement se doit de respecter.

LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

A la différence de la stricte lutte contre l'absentéisme, certains élèves ne se signalent pas prioritairement par leurs absences, mais sont néanmoins dans un processus visible de décrochage. Lutter contre le décrochage, c'est chercher à limiter le nombre de sorties/abandons, en cours de scolarité en cherchant en quelque sorte à « **raccrocher** » des élèves qui donnent déjà des signes manifestes de désintérêt.

LA PREVENTION DU DECROCHAGE

Insister sur la dimension de prévention, c'est vouloir se situer le plus en amont possible ... Même si l'élève ne laisse pas encore paraître des signes forts de décrochage (et notamment il n'a pas ou peu d'absences injustifiées), il est quelquefois possible de repérer les premiers signes de perte d'intérêt ou des indices qui peuvent alerter comme autant de facteurs de « risques » (un élève qui semble découragé par les difficultés qu'il rencontre dans certaines matières, ou qui semble « perdu » ou « dépassé » par exemple). Prévenir le décrochage c'est chercher à **stopper un processus** qui pourrait conduire l'élève à décrocher.

L'AIDE A L'ORIENTATION OU A UNE REORIENTATION

L'aide à l'orientation peut être une dimension importante de la prévention du décrochage

Dans les **collèges**, cette dimension concernera plus directement les élèves de 3^{ème}, (ou de 4^{ème}) tant il est vrai qu'il est souvent plus facile pour un élève de s'accrocher à ses études quand il sait vers quoi elles conduisent. Certains élèves peuvent en effet avoir besoin d'un appui plus important pour choisir une voie qui leur convient. Et pour certains d'entre eux, il sera préférable d'envisager une solution en alternance plutôt que la poursuite en établissement scolaire. Cette perspective peut leur permettre de retrouver du sens à leur scolarité dans l'établissement, au moins jusqu'à la fin de la 3^{ème}.

En **Lycée**, certains élèves, en découvrant la filière dans laquelle ils s'engagent n'y trouvent pas ce qu'ils avaient imaginé... ou bien se trouvent affectés dans une filière qu'ils n'avaient pas vraiment « choisie » (vœu émis en « dernière position », ou vœu indiqué sans être bien informé ou un peu par hasard). En général, et si le projet est suffisamment clair, l'établissement cherche rapidement à trouver des solutions. A défaut le GPDS peut se saisir de ces situations pour permettre aux élèves de mûrir leur projet qu'ils pourront chercher à concrétiser l'année suivante, et néanmoins profiter au maximum de l'année en cours.

L'AIDE A L'INSERTION

Cette dimension sera bien sûr plus présente dans les lycées. Certains élèves semblent ne plus pouvoir poursuivre et progresser dans un cadre scolaire. Pour autant, il faut à tout prix éviter qu'ils ne quittent la formation initiale sans avoir été au bout d'un cursus et avoir obtenu un diplôme. La voie de l'alternance (par les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) peut leur ouvrir cette possibilité. Le GPDS pourra apporter son appui aux élèves qui sont en recherche à la fois d'un employeur et d'un centre de formation.

De façon plus marginale certains peuvent, pour des raisons familiales ou personnelles, avoir une nécessité impérative de gagner leur vie rapidement (lorsque les aides financières mobilisables sont insuffisantes par exemple). Dans ce cas, le GPDS peut les aider et les soutenir dans une démarche de recherche d'emploi... tout en les incitant à ne pas totalement abandonner les perspectives de formation (par un contrat de professionnalisation ou ultérieurement par la formation continue).

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR

- ✓ Pour les élèves de seconde, il faut être vigilant à ce que l'objectif du GPDS ne se limite pas à une réorientation systématique des élèves. La « mauvaise orientation », souvent avancée comme facteur premier de décrochage, est à prendre avec prudence et mérite souvent d'être analysée plus avant : à défaut, le problème du décrochage peut à nouveau se reproduire, même après un changement de filière.
- ✓ Dans les collèges, l'action du GPDS et les objectifs qu'il se donne peuvent être différents selon les niveaux. De même les objectifs peuvent être spécifiques concernant les élèves qui arrivent au collège suite à une réaffectation après exclusion.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Pour que le GPDS se concentre réellement sur la *prévention* du décrochage avec de meilleures chances d'aboutir, ça n'est pas ce groupe qui intervient auprès des élèves très absentéistes. La décision a été prise de laisser cette responsabilité aux CPE. Les membres du GPDS peuvent ainsi consacrer leur énergie et du temps aux élèves qu'ils ont plus de chances de pouvoir « raccrocher ».

3. Le GPDS dans le projet d'établissement

La prévention du décrochage s'inscrit dans un objectif de réussite pour tous les élèves.

AFFICHER L'AMBITION DE L'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement permet de fixer et d'afficher la politique éducative de l'établissement et ses choix pédagogiques.

Quelle que soit la manière dont cela sera formulé, nul doute que la réussite des élèves sera au cœur de ce projet. Pour qu'il s'agisse bien de la réussite de TOUS les élèves, la **prévention du décrochage** en sera un axe essentiel.

INSCRIRE LE GPDS DANS LE PROJET

Comme pour d'autres axes du projet, dont on précisera comment ils se traduisent dans la vie et l'organisation de l'établissement, comme dans l'action au quotidien, il sera utile de présenter le GPDS comme un des outils majeurs d'une politique éducative cohérente, au service de tous les élèves.

Les objectifs

- Légitimer, pérenniser le GPDS, créer une synergie autour de son fonctionnement et le rendre visible par tous.
- Montrer que le GPDS est un moyen de mobiliser l'ensemble des professionnels autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques à l'établissement pour la réussite de tous les élèves.

Comment ?

- En formalisant ses objectifs et son fonctionnement.
- En le présentant, chaque année au conseil d'administration pour permettre l'information des partenaires institutionnels : élèves, parents, élus, personnels. Cela permettra aussi une critique constructive du bilan annuel ainsi que des propositions d'évolutions.

Quand ?

Des moments clés	Tout au long de l'année
Lors des conseils de classe, en mettant en valeur pour chaque élève suivi par le GPDS, les compétences acquises ou en cours d'acquisition et en incitant les enseignants à donner des conseils pour que l'élève puisse progresser.	Sensibiliser l'ensemble des personnels pour permettre la réussite de tous et créer des conditions de travail propices à cette réussite (climat scolaire apaisé propice aux apprentissages).

L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES AXES DU PROJET

Le GPDS n'est pas le seul outil dont dispose l'établissement car de nombreux axes du projet d'établissement peuvent concourir à la prévention du décrochage scolaire : il est donc important de rendre visible l'articulation et la cohérence entre l'action du GPDS et les autres axes du projet d'établissement.

Les objectifs

- Montrer que la prévention du décrochage ne se limite pas à l'action du GPDS mais que tous les personnels et toutes les activités d'enseignement et d'éducation peuvent y contribuer.
- Montrer que les axes qui permettent de valoriser l'image de l'établissement et des élèves, et de renforcer la motivation participent aussi à la lutte contre le décrochage.
- Montrer que les axes culturels et ceux permettant à l'établissement d'être un lieu de vie font partie de la prévention du décrochage.

Quand ? Comment ?

Des moments clés	Tout au long de l'année
<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la présentation du projet au conseil d'administration : présenter le bilan et les évolutions pour l'année scolaire suivante en mettant en avant l'interaction entre les différents axes et l'apport de chacun pour la prévention du décrochage. - Lors de la présentation du projet d'établissement à la prérentrée, en organisant, par exemple, un atelier de discussion sur le décrochage scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - En montrant la complémentarité entre les activités pédagogiques et les activités éducatives. - En montrant que chaque jour, dans chaque cours, chacun contribue à la réussite des élèves. Il s'agit de susciter leur intérêt, de les mobiliser et de porter sur chacun un regard positif qui lui donne envie de progresser. - En développant une pédagogie au service des acquis et des progrès des élèves. - En favorisant la mise en place de projets collectifs originaux qui permettent aux élèves d'être reconnus et valorisés.

Une attention spécifique au volet orientation du projet d'établissement :

► Les difficultés liées à l'orientation sont souvent évoquées comme l'une des causes du décrochage. A ce titre, il convient d'être particulièrement vigilant à la construction du volet orientation du projet d'établissement. On pourra proposer, par exemple, le développement d'une liaison collège-lycée. Une rencontre des GPDS de ces établissements pourrait permettre le repérage précoce de jeunes en risque de décrochage.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Bien qu'il soit un groupe constitué avec un travail spécifique, il est important que le GPDS n'apparaisse pas comme un groupe « à part » mais qu'il soit articulé avec les autres instances existant dans l'établissement.
- ✓ Le GPDS ne doit pas non plus être considéré comme un outil magique qui résoudra tous les problèmes.

4. Articuler le GPDS avec les autres instances

Le GPDS gagnera en lisibilité si son articulation avec les autres instances de l'établissement est clairement définie.

LE GPDS ET LES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Ne prenant aucune sanction, le GPDS se distingue totalement des instances disciplinaires comme le **conseil de discipline, la commission éducative** (et toute autre instance de rappel à la règle inscrite dans le règlement intérieur). Il peut arriver qu'un élève suivi par le GPDS soit convoqué à l'une de ces instances. Il sera alors important de bien expliciter le pourquoi de cette convocation et de la dissocier du suivi mis en place par le GPDS. En cas de sanction, il est d'ailleurs souhaitable que l'élève continue à être suivi par le GPDS.

LE GPDS ET LES AUTRES INSTANCES INTERNES

La présentation du GPDS au **Conseil de Vie Lycéenne** peut permettre une réflexion collective sur les différents types de difficultés rencontrées par les élèves ainsi que sur les réponses qui y sont apportées.

A défaut, ou si cette instance ne fonctionne pas réellement, une information et un échange sur ce qu'est le GPDS pourront être faits dans d'autres cadres comme une réunion de tous les élèves délégués par exemple. Les délégués élèves peuvent aussi relayer ces informations dans les classes, voire conseiller un camarade qui aurait besoin d'aide.

Cela peut aussi se faire pendant une heure de vie de classe au collège.

L'analyse du bilan du GPDS par le **Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté** peut permettre, grâce à une meilleure compréhension des difficultés des élèves, d'envisager des actions de prévention adaptées.

Il peut être utile que certains membres du GPDS participent au **Conseil pédagogique** afin d'apporter des informations qui vont aider ce conseil dans son rôle de conception de la partie pédagogique du projet d'établissement, dans sa réflexion concernant les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves ainsi que dans les propositions qu'il fera pour déterminer les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé. Cette réflexion pourra aussi porter sur la complémentarité entre les activités pédagogiques et les activités éducatives.

Si le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement, il sera alors présenté au **Conseil d'administration** : on pourra alors valoriser son bilan et montrer les évolutions envisagées pour l'année scolaire suivante en mettant en avant l'interaction entre les différents axes du projet d'établissement et l'apport de chacun pour la prévention du décrochage.

Lors des **Conseils de classe**, il peut être utile de mettre en valeur pour chaque élève suivi par le GPDS, les compétences acquises ou en cours d'acquisition puis d'inciter les enseignants à donner des conseils pour que l'élève puisse progresser. Cela peut aussi être l'occasion de mobiliser tel ou tel enseignant pour un suivi spécifique d'un élève repéré comme en risque ou en voie de décrochage.

Certains points concernant l'action du GPDS en direction des décrocheurs peuvent être abordés dans le cadre de **l'assemblée générale des délégués**. Cela peut être l'occasion de « revisiter » certains points du règlement intérieur, ou encore de mieux repérer les besoins qui mériteraient que l'établissement mette en place de nouveaux projets ou de nouveaux modes d'action.

LE GPDS ET LA CELLULE DE VEILLE

De nombreux établissements ont mis en place une cellule de veille, généralement composée de la direction, des personnels de vie scolaire et des personnels médico-sociaux. Cette cellule recueille et croise les signes qui pourraient impacter la réussite scolaire des élèves et qui demandent une réponse de l'établissement. Si les actions d'aide et d'accompagnement « classiques » ne sont pas suffisantes ou pertinentes, elle transmet le dossier de l'élève concerné au GPDS.

<p>La cellule de veille se réunit régulièrement : direction, CPE, AS, infirmier et COP. Recueil et croisement des informations concernant les élèves signalés (il ne s'agit donc pas à ce stade de repérer des décrocheurs mais l'ensemble des élèves qui au regard d'indicateurs concrets et objectifs demandent une réponse de l'établissement)</p> <p>En fonction de l'analyse de la cellule de veille et au regard de critères définis, l'équipe réalise un tri et propose aux élèves :</p>	
<p>Des actions d'aide et d'accompagnement ordinaires (soutien, entretiens AS, COP, CPE, rappel à l'ordre, accompagnement éducatif, etc.) pour des élèves qui présentent des difficultés ciblées et/ou passagères qui ne justifient pas la mobilisation du GPDS et de ses ressources.</p>	<p>Un renvoi vers l'équipe pluri professionnelle du GPDS pour envisager une réponse particulière et une « prise en charge spécifique » (si cumul de difficultés repérées, si les actions/dispositifs précédents se sont avérés sans succès ou inadaptés...).</p>
<p>Le suivi des élèves ayant bénéficié d'une action est réalisé à chaque fois que l'équipe de la cellule de veille se réunit.</p> <p>En cas de constat « d'impasse », l'équipe de veille peut orienter vers le GPDS.</p>	<p>Le suivi des élèves orientés vers le GPDS est réalisé à chaque fois qu'il se réunit, en plus de l'examen de nouvelles situations.</p>

LE GPDS ET LES INSTANCES EXTERNES A L'ETABLISSEMENT

Le GPDS pourra, s'il le juge utile, signaler un élève à la commission absentéisme de district, ou à l'inspection académique, suivant les procédures en vigueur dans chacun des départements. Cela pourra selon les cas, entraîner un rappel à la règle par écrit à l'élève et à sa famille ou lors d'un entretien individuel ou collectif. En tout état de cause, lorsque cette décision est prise collectivement, il importe de préciser qui va faire effectivement la démarche.

Lorsque le GPDS a pris en charge un élève, lui a proposé différentes modalités d'accompagnement mais ne parvient plus à aider ce jeune, il pourra faire appel au réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) qui selon les cas, proposera une réponse dans un dispositif éducation nationale ou dirigera le jeune vers **la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs de district**. Celle-ci organise l'accueil et l'accompagnement des jeunes en associant l'ensemble des partenaires concernés (MLDS, missions locales, etc). Cette plateforme reçoit plusieurs types de publics : les élèves en cours ou en risque de décrochage (pour le réseau FOCUALE), les élèves scolarisés l'année précédente et sans solution, les élèves nouvellement arrivés en France, les jeunes « perdus de vue ».

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR

- ✓ Pour éviter toute confusion dans l'esprit des parents, on veillera à bien différencier les convocations à une instance disciplinaire ou de rappel à la règle, des invitations proposées par le GPDS.

- ✓ Pour éviter toute confusion, notamment dans l'esprit des enseignants, il est essentiel de bien clarifier les rôles spécifiques de la cellule de veille et du GPDS et leur articulation.
- ✓ La plateforme de district est une ressource spécifique qui n'a pas vocation à être systématiquement sollicitée. C'est d'abord à l'établissement de chercher à agir. Néanmoins, si un élève signalé par le GPDS participe à une action proposée par la plateforme hors de son établissement, il est important que le GPDS continue à suivre son parcours et prépare son retour éventuel dans l'établissement.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Les articulations entre GPDS et cellule de veille ont été formalisées et visualisées à l'aide d'un schéma, ce qui facilite grandement la compréhension de tous les personnels.
- Des cellules d'écoute destinées aux parents, aux élèves et/ou aux personnels ont été mises en place dans des établissements scolaires et dans certaines plateformes de district.
- Un élève suivi par le GPDS a parlé de ce suivi à l'animateur de son activité boxe. Ce dernier a proposé de participer à une réunion du GPDS pour présenter l'investissement et les compétences acquises par le jeune grâce à ce sport.
- Dans un établissement dont le GPDS comprend plusieurs enseignants, l'un deux va assister aux conseils de classe des sections dans lesquelles aucun enseignant n'est impliqué dans le GPDS ou dans l'accompagnement d'élèves, ce qui lui permet d'apporter un autre éclairage sur les situations et de parler concrètement de l'action du GPDS.

5. Le GPDS, affaire de tous

L'impulsion du chef d'établissement est essentielle pour organiser le pilotage et l'animation du GPDS, mais tous les personnels sont concernés...

LE GPDS EST L'AFFAIRE DE TOUS

Tous les personnels de l'établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. La représentation de toutes les fonctions est donc essentielle pour mieux comprendre les difficultés des élèves. Les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et une plus grande variété de réponses à y apporter.

L'apport de chacun

- L'implication des **enseignants** dans le GPDS est essentielle : leur connaissance de l'élève dans le groupe classe, leur approche disciplinaire et leur capacité à intégrer la dimension pédagogique dans le traitement des problématiques sont des gages de qualité de la réflexion du GPDS. Leur présence sera déterminante pour l'adhésion de la communauté enseignante aux projets préconisés.
- Le **CPE** est un partenaire essentiel du GPDS : sa connaissance de l'élève et du fonctionnement des groupes classe, ses liens avec les familles ainsi qu'avec les différents partenaires de l'EPLE sont des apports indispensables à l'étude des situations soumises au GPDS.
- Le **Conseiller d'Orientation Psychologue** apporte au GPDS son expertise psychologique, sa connaissance des filières de formation et de l'éducation à l'orientation. De plus, comme conseiller technique du chef d'établissement pour le volet orientation du projet d'établissement, il peut participer au renforcement de la cohérence entre les actions de ce volet et les types de difficultés rencontrées par les élèves. Il peut aussi utiliser l'analyse de ces difficultés dans la construction d'actions de liaison collège – lycée.
- Les contacts réguliers de **l'infirmière** avec les élèves lui permettent de repérer les situations de mal être et d'être un relais dans les problématiques de santé des jeunes. Sa participation au GPDS est indispensable.
- L'expérience de médiation de **l'assistante sociale** auprès des familles et des jeunes ainsi que sa connaissance de la législation et des structures sociales sont un apport indispensable au travail du GPDS.
- L'aide qu'il apporte aux élèves dans leurs recherches et l'organisation de leur travail personnel permet au professeur **documentaliste** d'avoir un regard différent sur l'élève et de repérer des compétences transversales. Sa participation au GPDS est donc une source d'enrichissement.
- Dans les lycées professionnels, le **chef des travaux**, par sa connaissance des aspects techniques et professionnels des disciplines enseignées ainsi que par ses relations avec le monde de l'entreprise représente un apport intéressant pour le GPDS.
- Certains personnels de **vie scolaire** et/ou **ATOS** peuvent aussi apporter un éclairage sur les élèves, utile au GPDS.
- D'autres **personnes ressources et partenaires** pourront apporter leurs compétences et expérience professionnelles au GPDS de façon régulière ou occasionnelle comme par exemple le coordonnateur MLDS, les missions locales, les PAIO...

PILOTER LE GPDS

Pour impliquer tous les personnels, le chef d'établissement inscrit le GPDS dans le projet d'établissement et en est le pilote.

Comment ?

- Il rappelle à l'ensemble des personnels que chaque élève a sa place dans l'établissement.
- Il élabore des stratégies en concevant, avec les équipes pédagogiques, des actions susceptibles d'apporter une réponse aux problématiques repérées.
- Il réaffirme que chacun participe à la prévention du décrochage et se doit d'adopter une attitude bienveillante et aidante envers les élèves.
- Il communique régulièrement sur le GPDS et participe à l'évaluation de son action.
- Il mobilise tous ceux qui sont prêts à apporter une contribution spécifique à cette action.
- Il crée les conditions favorables à son fonctionnement.

Quand ? Comment ?

Des moments clés	Tout au long de l'année
<ul style="list-style-type: none"> – Il peut, par exemple, lors de la préparation de la rentrée, prévoir une plage libre commune dans les emplois du temps des membres du GPDS. – Il propose d'intégrer le GPDS dans le projet d'établissement, voire dans le règlement intérieur. – Il mobilise les personnels lors de la prérentrée (il peut d'ailleurs avoir déjà commencé à en parler en fin d'année précédente ; cf. fiche P1 « Mémo ; préparer la prochaine rentrée »). – Il peut, pour inscrire le GPDS dans la continuité, présenter en fin d'année un bilan global et une évaluation de l'action du GPDS au conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> – Il rappelle régulièrement l'importance de la lutte contre le décrochage aux personnels et les incite à y participer. – Il est vigilant dans les différentes instances, dont les conseils de classe, pour inviter les personnels à adopter une posture aidante. – Il peut mettre en place, par exemple, un lieu de réunion spécifique pour le GPDS ainsi que des panneaux d'affichage et/ou un casier « GPDS » en salle des professeurs...

ANIMER LE GPDS

Pour responsabiliser les membres du GPDS, le chef d'établissement peut déléguer l'animation du GPDS (par exemple à un enseignant, ou à un binôme enseignant/CPE), tout en restant en étroite collaboration avec cet animateur/coordinateur).

En tout état de cause, s'il anime lui-même le GPDS, il y a lieu qu'il se positionne en contributeur comme les autres membres, plutôt que dans sa position hiérarchique. Cela favorisera l'implication de tous et un réel esprit de coopération. (Cf fiche 6 : Coopérer au sein du GPDS)

En concertation avec les membres du GPDS, le coordinateur anime le Groupe et structure son fonctionnement (convocations, comptes rendus...). Il est garant des outils et veille à leur bonne utilisation. Il fait circuler l'information, réalise le bilan trimestriel et annuel. Il gère l'affichage en salle des professeurs (tableau spécifique pour le GPDS) et informe les professeurs principaux et/ou enseignants des suites données pour les élèves qu'ils ont signalés au GPDS.

Les objectifs

- Permettre un fonctionnement régulier et structuré du GPDS.
- Développer une instance de réflexion collective animée par un coordinateur, ou un binôme.
- Afficher la séparation des instances disciplinaires de celle du GPDS.

Comment ?

Des moments clés	Tout au long de l'année
<p>– Lors de la préparation de la rentrée, le chef d'établissement peut solliciter un coordinateur pour la prochaine année scolaire, et valider avec l'ensemble des membres du GPDS les modalités concrètes de fonctionnement de cette instance, les outils et supports utilisés.</p>	<p>– Lors des conseils de classe, le chef d'établissement peut relayer les informations du travail réalisé avec les élèves suivis par le GPDS auprès des équipes pédagogiques.</p> <p>– Il développe un travail étroit entre lui-même et le coordinateur.</p>

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Veiller à avoir des représentants de toutes les catégories de personnels pour éviter que le GPDS ne soit perçu comme une affaire de spécialistes.
- ✓ Veiller à ce que le coordinateur/animateur ne « s'approprie » le GPDS, qu'il y ait une trop forte personnalisation du GPDS... cela risquerait de produire l'effet inverse de ce qui est recherché (« le GPDS, c'est l'affaire de X... »).
- ✓ Penser à « préparer la relève »... En cas de départ de la personne qui anime le GPDS, il serait dommage de devoir repartir à zéro. Il est donc important de formaliser les modalités de fonctionnement, de « laisser des traces » du travail réalisé, des outils utilisés, des bilans, pour que le relais soit plus facile à prendre. Ces difficultés sont minimisées quand c'est un binôme qui anime le GPDS.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Le chef d'établissement a mis en place un stage d'aide négociée pour les membres du GPDS. Ils peuvent ainsi être formés à la conduite d'entretiens d'accompagnement, à l'organisation du tutorat, ou même disposer d'un appui pour mieux organiser et structurer le GPDS.
- Les membres du GPDS peuvent aussi être accompagnés, par des personnes ressources académiques, pour concevoir des modalités d'aide innovantes pour les élèves, ou encore travailler sur des outils de suivi du GPDS.

6. Coopérer au sein du GPDS

*Une fois les principaux acteurs mobilisés,
le GPDS doit pouvoir réellement s'appuyer
sur son caractère pluri-professionnel*

La prévention du décrochage est l'affaire de tous, et le GPDS concerne divers types de professionnels dans l'établissement, ou de partenaires extérieurs. Pour que cette pluri-professionnalité joue pleinement son rôle et soit un vrai atout pour le GPDS et la prévention du décrochage, il est nécessaire de mettre en place de réelles relations de coopération entre tous les acteurs impliqués.

LES FACTEURS FAVORABLES A LA COOPERATION

Nous pouvons formuler l'hypothèse que la qualité du travail sera directement liée à l'engagement des personnes dans la réflexion et la mise en œuvre de l'action. Cet engagement dépend de la motivation de chacun, qu'on peut définir comme la somme des raisons qui poussent une personne à avoir une contribution positive. Nous pouvons indiquer ici quelques-uns des aspects qui seront nécessairement à prendre en compte dans les démarches entreprises et dans les échanges.

✓ la perception d'un problème commun

C'est la perception qu'ont les différents professionnels que la question du décrochage **les concerne** réellement, et qu'il ne s'agit pas simplement de « venir en aide » à ceux dont c'est en fait le problème. Cette perception peut se situer à divers niveaux :

- il s'agit d'un problème qui pénalise ou fragilise directement sa propre action ou qui rend plus difficile sa propre mission ;
- la réussite de tous les élèves est une responsabilité partagée ;
- il s'agit de s'inscrire dans des orientations plus larges : la prévention du décrochage est définie comme une priorité à tous les niveaux de l'institution (ministère, académie, établissement) ;
- il s'agit de « mettre en actes » des valeurs partagées (égalité des chances, par exemple).

✓ la proximité avec les finalités et les buts

C'est la perception qu'ont les acteurs qu'ils ont peu ou prou la même **représentation de la situation à laquelle ils veulent aboutir**. A titre d'exemple : des élèves remotivés par les apprentissages, des élèves qui tirent le meilleur parti de leur scolarité pour préparer leur avenir, des élèves qui reviennent dans l'établissement, etc....

✓ l'attente d'utilité

C'est l'appréciation générale portée par chacun des acteurs quant à l'utilité du **travail en commun** au sein du GPDS, et de ce à quoi il va contribuer, et notamment de la pertinence de ce travail au regard des problèmes à traiter et des buts qu'on s'est fixés. C'est aussi le sentiment qu'il a que toutes les contributions des membres du Groupe ont du sens et sont complémentaires.

✓ la reconnaissance de l'expertise et de sa spécificité

C'est le degré auquel l'acteur perçoit chez les autres la reconnaissance de son **domaine de compétences** et son caractère spécifique et utile pour avancer dans le travail en commun, comme la pertinence de son point de vue, aussi différent soit-il de celle d'autres participants. Notamment, il perçoit que le regard qu'il porte sur les situations selon sa culture professionnelle est utile à tous.

✓ la reconnaissance des compétences

C'est le degré auquel chacun des acteurs a le sentiment que les autres le reconnaissent comme compétent pour remplir la mission qui est la sienne, que les différentes interventions sont complémentaires et de qualité, et que chacun « fait pour le mieux » dans des contextes et des situations quelquefois difficiles.

✓ la reconnaissance de ses contraintes

C'est le sentiment qu'a chacun des acteurs que le cadre d'exercice de sa fonction et les contraintes qui y sont liées sont connus et pris en compte par les autres.

✓ la perception de sa propre zone d'autonomie

C'est le sentiment qu'a chacun des acteurs que la nature, le mode ou le degré de sa contribution ne sont pas totalement contraints par l'organisation fonctionnelle ou hiérarchique, et que le reste du groupe ne lui dicte pas sa conduite.

✓ le sentiment de rétribution juste

C'est le jugement porté par l'acteur quant à l'équilibre entre la contribution qui est attendue et les rétributions qu'il recevra en retour, telles qu'il les évalue lui-même. Bien évidemment il ne s'agit pas d'une rétribution exclusivement financière mais de tout ce qu'il en retire pour lui-même : valorisation, facilitation de son propre travail, satisfaction de la réussite, enrichissement de son expérience, formation, ...

DES EXIGENCES COMMUNES A TOUS

En complément de ces facteurs qu'il faut prendre en compte, il est nécessaire que chacun des membres adopte au sein du GPDS, une posture et une attitude facilitant les échanges, la discussion et la prise de décision. Il s'agit notamment :

- de prendre une certaine « distance » par rapport à son rôle et sa pratique habituels, pour être réellement à l'écoute et accueillir positivement les apports des autres professionnels ;
- de s'engager et s'impliquer pour réellement contribuer au travail commun ;
- de garantir la discréetion de ce qui se dit et des échanges qui ont lieu dans le cadre du GPDS pour donner à tous des gages de confiance.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Le GPDS est bien centré sur la prévention du décrochage et les élèves décrocheurs. Utiliser les réunions comme espace pour régler d'autres questions ou des différends interpersonnels, risquerait de bloquer son action et d'avoir un effet démobilisateur.
- ✓ Il sera notamment utile de veiller à certains aspects dans l'organisation et les modalités de travail du GPDS : par exemple intégrer la contrainte de temps de chacun sans nuire à la régularité et à la fréquence des réunions du GPDS ; intégrer la question de la confidentialité sans nuire à la circulation des informations.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Le GPDS a consacré, en début d'année, une réunion à cette dimension de la coopération. Les participants ont pris le temps d'expliquer ensemble à la fois les spécificités des apports et les contraintes de chacun dans ce groupe. Sur cette base une « charte de coopération » a été rédigée pour le GPDS.

7. Question de « posture »

Assurer l'accompagnement d'élèves dans le cadre du GPDS suppose quelquefois d'adopter vis-à-vis des élèves une posture différente de celle qu'on peut avoir dans le cadre de sa fonction première au sein de l'établissement.

QU'ENTEND-ON PAR « POSTURE » ?

Il n'est pas facile de définir très précisément le terme de « posture » pourtant de plus en plus utilisé ; on parle notamment fréquemment de « posture professionnelle », qui fait partie intégrante de la manière de remplir la fonction qui est la sienne.

La « posture » correspond à ce qu'on cherche à instaurer comme relation avec la ou les personnes que l'on a en face de soi et qui déterminera en partie les « places » que chacun aura à (ou pourra) prendre dans cette relation, et les « rôles » que chacun aura à (ou pourra) jouer.

A titre d'exemple : quelqu'un qui adopte une posture « d'expert » vis-à-vis d'un groupe qui cherche à résoudre un problème et auquel il va apporter la solution, ne se comportera pas de la même manière que quelqu'un qui cherche à ce que ce même groupe construise lui-même la réponse au problème qu'il rencontre. Cela ne lui enlève pourtant rien de son éventuelle expertise (au sens de connaissance approfondie) sur le sujet, mais il privilégiera une posture « d'appui » au groupe dans sa propre recherche : il sera attentif et valorisera les apports de ses membres qu'il pourra éventuellement compléter. Il favorisera les interactions entre les personnes pour que le groupe avance dans sa réflexion, etc.

Toute communication intègre à la fois du verbal et du non-verbal. De ce fait, la posture se traduit à la fois par des éléments explicites et plus ou moins maîtrisés ou maîtrisables, comme la parole (ce qu'on dit, le ton de sa voix, la répartition des temps de parole...) et par des éléments plus implicites auxquels on est souvent moins vigilant comme l'attitude corporelle et les « mimiques ».

Pour que la communication soit réussie, il faut qu'il y ait concordance entre le message verbal et le non-verbal. Cela sera d'autant plus facile si on est réellement bien au clair sur la posture qu'on cherche à adopter.

DANS LE CADRE DU GPDS

Dans le cadre du GPDS, l'objectif est de réellement chercher à **aider** les élèves pour lesquels on perçoit des risques ou déjà des signes de décrochage. Il s'agit, pendant un temps donné, de réellement **accompagner** un changement dans leur manière de considérer et d'aborder leur scolarité et leur avenir. Il s'agit aussi de voir ensemble comment l'élève peut sortir d'une situation difficile, ce qu'il peut mettre en place pour la faire évoluer, mais aussi quelle contribution le GPDS (en la personne d'un référent-tuteur par exemple) peut apporter pour sa réussite.

Cela suppose d'être bienveillant et suffisamment en empathie avec chaque élève, c'est à dire de comprendre (et en tout cas de réellement être à l'écoute et chercher à comprendre) ses sentiments et ses émotions mais aussi ses « croyances » et sa manière d'expliquer ou de prédire ses propres actions et celles des autres.

Cela suppose aussi de se situer dans une relation d'individu à individu, où la parole de chacun a toute sa valeur, et de se sentir « engagé » – au nom de l'institution – dans cette relation. Il s'agit aussi, derrière « l'élève », de voir « l'adolescent » avec lequel il est essentiel d'instaurer une relation de confiance : l'adulte doit pouvoir être fiable, à la fois dans ce qu'il propose, et dans la durée.

Il sera souvent nécessaire aux membres du GPDS de prendre un peu de distance par rapport au rôle qui est habituellement le leur dans le cadre de leur mission au sein de l'établissement. Dans ce contexte, la priorité n'est pas en effet d'évaluer l'élève, ni de lui rappeler ses obligations d'élèves, ni de menacer ou d'appliquer un système de sanctions, ni de lui « faire la morale »...

Plus que celles liées aux savoirs, les compétences mobilisées dans ce cadre sont surtout des compétences relationnelles.

A QUOI ETRE VIGILANT ?

Il est bien sûr impossible d'être exhaustif sur les aspects auxquels il sera utile de veiller, mais on peut citer quelques exemples qui ont trait tant à la communication verbale que non-verbale, et aux conditions concrètes et matérielles dans lesquelles se déroulera l'accompagnement :

- ✓ On évitera de « convoquer » l'élève (et/ou sa famille) : ce terme situe d'emblée le rapport d'autorité...
- ✓ On ne « bombardera » pas l'élève de questions, en lui laissant à peine le temps de répondre et de développer sa pensée. Il est sans doute en train de la « construire » en réponse à la question qui a été soulevée : avant de « passer à autre chose », on l'invitera à essayer de préciser ou développer un peu plus.
- ✓ On sera vigilant lors des rencontres et entretiens, à laisser du temps à l'élève pour s'exprimer, et pour aller au bout de ce qu'il cherche à dire, même si cela suppose de laisser quelques silences.
- ✓ On cherchera à reformuler ce qu'il a dit, et à vérifier que la formulation est bien fidèle à ce qu'il pense et à ce qu'il a « voulu dire ».
- ✓ On évitera les entretiens dans un couloir ou entre 2 portes, pour bien signifier toute l'importance qu'on accorde à ces échanges.
- ✓ On peut régulièrement faire le point avec l'élève : l'accompagnement lui est-il utile ? A-t-il d'autres attentes ? Comment avancer ?

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Lorsqu'un élève est suivi par le GPDS, un document précise les objectifs sur lesquels se sont mis d'accord l'élève et son référent-tuteur (et éventuellement ses parents), et les contributions et engagements de chacun pour atteindre ces objectifs. Ce document est signé par l'élève comme par le référent-tuteur.
- Un lieu est spécifiquement désigné pour les entretiens avec les élèves dans le cadre du GPDS, ce qui évite qu'ils aient lieu dans une salle de classe. Les locaux sont disposés de manière à ce que l'élève et le référent-tuteur soient côte-à-côte et non face-à-face de part et d'autre d'un bureau.
- Lors de certaines réunions du GPDS, un temps est prévu pour un « échange de pratiques » : les membres du GPDS peuvent évoquer des entretiens qu'ils ont eus avec des élèves au cours desquels ils ont rencontré des difficultés, de manière à ce que les autres puissent apporter un éclairage ou des pistes pour les entretiens ultérieurs.
- Une sensibilisation/formation à l'entretien d'accompagnement (ou à l'entretien d'accueil pour les nouveaux entrants) est mis en place pour les équipes éducatives et/ou les autres personnels, animée par un intervenant extérieur.

LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE

**Cette deuxième partie indique des pistes
pour traduire concrètement
les axes de travail que vous aurez définis.**

**Les éléments proposés peuvent aider le GPDS
à décider des manières d'agir les mieux adaptées
à la réalité à laquelle il a à faire face.**

8. Communiquer à l'interne, autour du GPDS	25
9. Travailler en lien avec les familles	27
10. Le repérage des élèves concernés	29
11. Les réunions du GPDS	32
12. L'accompagnement des élèves	34
13. Individualiser les objectifs	37
14. Proposer des réponses adaptées	39
15. Evaluer le GPDS et son action	43

8. Communiquer à l'interne, autour du GPDS

*Mobiliser l'ensemble du personnel autour de la prévention du décrochage.
Rendre visible le GPDS et son action.*

EN DIRECTION DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

Les objectifs

- Sensibiliser l'ensemble des personnels à la prévention du décrochage : c'est une priorité nationale et académique ; il sera pertinent que cette dimension soit inscrite dans le projet d'établissement, et dans le règlement intérieur, tout en indiquant que le GPDS est un des moyens mis en place au sein de l'établissement pour y contribuer.
- Réaffirmer que la prévention du décrochage est l'affaire de tous, et non pas un « domaine réservé »...à l'équipe médico-sociale et/ou à la vie scolaire.
- Mobiliser tous ceux qui sont prêts à apporter une contribution spécifique à cette action.

Quand ?

Des moments clés	Tout au long de l'année
<ul style="list-style-type: none"> – Lors de la prérentrée, pour informer les personnes qui arrivent dans l'établissement ... cela sera sans doute un rappel salutaire aux anciens... – En fin d'année pour présenter un bilan global de l'action du GPDS. 	<p>En informant régulièrement l'ensemble des enseignants du travail mené par le GPDS, et en faisant des « retours » à ceux dont les élèves sont directement concernés par l'action du GPDS.</p>

Comment ?	
<ul style="list-style-type: none"> – Par une intervention orale du chef d'établissement sur l'implication de l'établissement dans la « lutte contre le décrochage ». – Par des compléments apportés par l'animateur du GPDS comme par exemple les modalités concrètes, les types de réponses proposées aux difficultés de certains élèves, les types de contributions possibles et attendues, les types d'outils et supports utilisés, le travail effectué l'année précédente, etc.... – Le bilan/évaluation de l'action du GPDS de l'année précédente pourra aussi être présenté lors de la prérentrée, et une note reprenant toutes ces informations pourra être remise à chacun. – Par un bilan global en fin d'année, adressé à tous les personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> – Par un affichage en salle des professeurs (tableau spécifique pour le GPDS). – Par des retours aux professeurs principaux et/ou aux enseignants qui ont repéré des élèves en voie de décrochage et qui les ont signalés au GPDS. – Par des retours réguliers à l'ensemble des équipes pédagogiques, par exemple en conseil de classe à chaque fin de trimestre : les élèves suivis par le GPDS et le travail réalisé avec eux. <p style="text-align: right;">*****</p> <p>→ Pour faire ce bilan on pourra s'appuyer sur les pistes proposées dans la fiche 15 « Évaluer le GPDS et son action »</p>

On peut aussi mettre à profit les « journées banalisées » ou les temps de concertation prévus dans le courant de l'année pour :

- réfléchir collectivement autour du décrochage scolaire et en distinguer les différentes formes ou manifestations ;
- chercher à en analyser ensemble les raisons ;
- ouvrir des pistes sur ce que l'établissement peut engager pour renforcer son action de prévention ;
- etc.

On pourra par exemple s'appuyer sur certains chapitres de ce document, et notamment :

- les publics concernés (fiche 1) ;
- les objectifs du GPDS (fiche 2) ;
- mettre en place des réponses adaptées (fiche 14).

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR

- ✓ Trop d'informations nuit à l'information... il est inutile de transmettre à tous, les informations sur l'action du GPDS en temps réel. Un état global à intervalles réguliers en salle des professeurs est suffisant, à chaque début et mi-trimestre par exemple. Veiller dans ce cas à signaler visuellement « qu'il y a du nouveau » sur le panneau d'affichage ! (mais ne pas oublier d'enlever ce signe visuel après 1 ou 2 semaines...).
- ✓ Trop d'informations nuit à l'information... attention aux moments comme la prérentée où on veut « tout dire » de l'établissement en peu de temps et où chacun attend en premier lieu des informations qui « le » concernent pour l'année qui vient : veiller à dire l'essentiel et à rendre cette communication « attractive ».
- ✓ Toute information écrite gagne à être relayée à l'oral, et inversement... faute de quoi elle risque de passer inaperçue ou d'être noyée dans la masse.
- ✓ Veiller à ne pas laisser à la vue de tous (ou de laisser circuler) les listes d'élèves « repérés » et suivis par le GPDS.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Un logo spécifique pour le GPDS, coloré, facilement identifiable... et qu'on retrouve apposé sur tous les outils, documents, affichages (la réalisation du logo peut être confiée à des élèves... sous forme de concours par exemple ; c'est l'occasion de leur expliquer de quoi il s'agit).
- Une affichette en salle des profs, mais aussi dans les salles réservées aux autres catégories de personnels, rendue attractive par un dessin humoristique « le détective type Sherlock Holmes, à la recherche d'indices pour repérer les élèves décrocheurs ».
- Un schéma, présentant le GPDS et son articulation avec d'autres instances (et notamment avec la cellule de veille) et les divers dispositifs et actions existant au sein de l'établissement ou au niveau du district, est utilisé comme support à une présentation du GPDS et facilite la compréhension.

9. Travailler en lien avec les familles (ou les représentants légaux)

Il est nécessaire de mettre en place une communication de qualité et de chercher à construire une relation de réelle coopération avec la famille

COMMUNIQUER EN DIRECTION DES ELEVES ET DE LEURS FAMILLES

Les objectifs

- Signifier clairement aux élèves et à leurs parents que l'établissement vise la réussite de *tous* les élèves et que les personnels sont là pour apporter un appui à ceux qui rencontrent des difficultés, notamment au travers du Groupe de prévention du décrochage Scolaire (GPDS). Néanmoins il est préférable de plutôt mettre en avant le rôle **d'aide et d'appui** aux élèves et aux parents que d'insister sur le décrochage qui peut être perçu comme un « reproche »,
- les inviter à solliciter cet appui s'ils en éprouvent le besoin... avant même qu'ils ne soient « repérés » par les enseignants.

Quand ?

Des moments clés	Quand des difficultés sont repérées
<ul style="list-style-type: none"> • A chaque rentrée, en renouvelant par une note aux familles, l'information sur les « ressources » et appuis que propose l'établissement, et sur d'éventuels projets spécifiques. • Lors des réunions de parents après la rentrée. • En renouvelant cette information lors des rencontres parents-professeurs, par un affichage par exemple • Lors de la présentation du règlement intérieur de l'établissement par les enseignants et/ou le CPE (cela suppose bien évidemment que le GPDS y soit inscrit...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'entrée au collège, si un suivi a été réalisé en primaire, rencontrer l'élève et ses parents dès le début de l'année pour évoquer cette difficulté avec eux et réfléchir à ce qu'il y a lieu de mettre en place. • Lors de l'entrée au lycée, si un suivi a été réalisé avec le GPDS du collège, chercher à rencontrer l'élève et ses parents dès le début de l'année pour faire le point et chercher à comprendre le problème. • Les rencontres parents-professeurs peuvent aussi être l'occasion de réfléchir avec les parents à la manière dont l'établissement peut leur venir en appui dans le suivi de la scolarité de leur enfant. • Quand on propose l'appui du GPDS aux élèves, en informer les parents, voire même, et notamment dans les collèges, les inviter systématiquement à une première rencontre, et bien repréciser de quoi il s'agit. • Quand des évolutions sont perceptibles au sein de l'établissement pour certains élèves, là encore en informer les parents...

TRAVAILLER EN LIEN ETROIT AVEC LES FAMILLES

Même si cette dimension peut être importante quel que soit l'âge de l'élève, elle n'est pas toujours facile à mettre en œuvre (ni même quelque fois opportune, peut-être) avec les lycéens les plus âgés, elle est évidemment essentielle au collège.

Associer directement les parents de façon individualisée

Il est important de chercher à associer les parents à la dynamique nouvelle qu'on cherche à enclencher. Cela signifie, dans toute la mesure du possible, qu'ils adhèrent aux objectifs que l'on se fixe (cf fiche 13), soient parties-prenantes des propositions faites à l'élève : qu'ils en saisissent bien le sens, et voient aussi comment ils peuvent eux-mêmes contribuer à ce que la situation évolue. En tout état de cause, dès lors qu'il s'agit d'inscrire l'élève dans un dispositif spécifique (type classe-relais, ateliers-relais par exemple), l'accord des parents est indispensable.

Proposer des actions en direction des parents

Au collège il est important de créer au plus tôt un climat de coopération avec les parents des élèves qui montrent les premiers signes de décrochage. La mise en œuvre de la Mallette des parents proposée par l'académie, peut bien sûr y contribuer. En outre, il peut être aussi pertinent de créer des moments conviviaux au sein de l'établissement, qui favoriseront une relation plus détendue et « de confiance » entre les parents et les personnels des établissements.

Des liens pourront être établis avec d'autres acteurs, externes à l'établissement, qui peuvent eux aussi proposer des actions en direction des parents, dans le cadre des Programmes de Réussite éducative, et des Réseaux d'appui à la parentalité, par exemple.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Il ne s'agit pas nécessairement de parler « du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire » en tant que tel, ni en tant que « groupe » spécifique, mais bien de dire que les personnels de l'établissement ont la volonté de faire le maximum pour apporter leur appui aux élèves.
- ✓ Veiller au vocabulaire utilisé en direction des parents pour qu'apparaisse clairement qu'il s'agit d'apporter une aide et non pas d'un rappel à l'ordre ou d'une sanction... Bannir le terme « convoquer » par exemple.
- ✓ Plus globalement, comme vis-à-vis des élèves, adopter aussi vis-à-vis des parents une posture bienveillante (cf fiche 7)

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Une plaquette à destination des parents, élaborée avec les délégués de parents d'élèves.
- Des courriers-types, pour le GPDS lorsqu'il souhaite inviter, ou informer les parents, dont le ton et les termes ont été réfléchis collectivement et tranchent visiblement avec les courriers habituels.
 - Dans certains lycées, les élèves sont reçus avec leur famille (ou représentants légaux) au moment de l'inscription. C'est l'occasion de leur parler du GPDS.
 - Certains collèges organisent une réunion des parents des élèves de 6^{ème}, pour expliquer le fonctionnement du collège et le rôle qu'il peuvent jouer pour soutenir leur enfant. Ces réunions ont lieu en dehors de l'établissement, dans un espace que les parents du quartier ont l'habitude de fréquenter, pour favoriser leur participation.
 - Certains collèges ont mis en place, avec le concours d'un partenaire extérieur, un café des parents qui leur permet d'échanger entre eux.

10. Le repérage des élèves concernés

Des signes de natures très diverses peuvent alerter la communauté éducative sur des élèves en risque de décrochage.

LE SENS DU REPERAGE

Il est important de donner du sens à l'acte de repérer les élèves ; l'enjeu est d'en faire un acte à la fois « positif » et éducatif ... qu'il ne faut pas confondre avec une tentation de se détourner/se débarrasser d'une situation compliquée :

- ✓ Repérer / saisir le GPDS, ce n'est pas déléguer à d'autres.
- ✓ Repérer / saisir le GPDS équivaut à exprimer que l'on est préoccupé.
- ✓ Repérer / saisir le GPDS équivaut à exprimer que l'on peut être momentanément dépassé.
- ✓ Repérer / saisir le GPDS équivaut à exprimer que l'on souhaite un regard plus large, pluri professionnel sur une situation donnée.
- ✓ Repérer / saisir le GPDS équivaut à exprimer que l'on est à la recherche d'une solution alternative...

IDENTIFIER LES SIGNES

Le décrochage est un processus multifactoriel, et les signes peuvent en être de natures très diverses. Il est important de ne pas se limiter aux signes les plus « visibles » ou les plus « gênants » et qui peuvent être déjà bien installés, comme l'absentéisme de l'élève ou un comportement perturbateur. Il existe en effet des indices beaucoup plus discrets du décrochage, ou au contraire des changements soudains qui peuvent être autant de signaux d'alerte. Par ailleurs on peut considérer que certaines difficultés rencontrées par l'élève constituent un risque que celui-ci ne décroche, s'il ne trouve pas rapidement un appui approprié.

Il sera sans doute pertinent d'échanger au sein du GPDS sur ce que chacun peut considérer comme un signe de décrochage. Nul doute que la composition inter-catégorielle de ce groupe viendra enrichir la perception et l'approche de chacun.

A titre indicatif nous pouvons ici en indiquer quelques-uns :

- des difficultés à organiser et gérer son travail, des plaintes d'une surcharge, des « oublis » fréquents de travaux à rendre ou à réaliser ;
- des résultats systématiquement faibles ou très faibles dans une ou plusieurs matières, ou qui chutent brutalement dans plusieurs (voire l'ensemble des) disciplines ; un désintérêt manifeste pour tout ou partie des cours ;
- des comportements agressifs ou inadaptés, la recherche de conflits ;
- l'isolement ou le repli sur soi, une difficulté à établir des relations avec les autres élèves, des échanges difficiles avec les enseignants, un certain mutisme ;
- des plaintes somatiques fréquentes, un manque d'appétit ou au contraire un comportement boulimique, un comportement apathique, des somnolences... ;
- des retards et absences répétés, qu'ils soient ou non ciblés sur certains cours.

Concernant les élèves de lycées, on peut aussi noter des plaintes récurrentes concernant son orientation et/ou son affectation, ou l'expression répétée d'un manque d'intérêt pour les métiers préparés.

ORGANISER LE REPERAGE

Quand ?

Plus le repérage a lieu tôt dans le cheminement scolaire des jeunes, plus les chances de pouvoir agir avec succès sont grandes. De la même manière, plus il a lieu tôt dans l'année scolaire, plus vite le GPDS pourra proposer des réponses adaptées aux difficultés des élèves.

Pour des élèves ayant déjà manifesté des signes de décrochage au collège, il y aura lieu de chercher à savoir ce qui a été mis en place afin de décider ce qu'il opportun de lui proposer (que cela soit en continuité directe, ou au contraire pour marquer une « rupture » que l'on espère profitable). Sans chercher à stigmatiser les élèves en les affublant dès leur entrée au lycée d'une étiquette de « décrocheur (s) potentiel (s) », il sera utile de prévoir des modalités de liaison collège-lycée, au moins entre les GPDS.

Mais bien évidemment, un élève peut commencer à manifester des signes de décrochage à n'importe quelle étape de scolarité et à n'importe quel moment de l'année et il s'agira de rester attentif en permanence.

Qui ?

Tout adulte dans l'établissement est susceptible de repérer certains de ces signes. Les enseignants sont généralement bien placés pour repérer les premiers signes de décrochage. On les incitera donc à être vigilants, et on pourra s'appuyer sur les professeurs principaux pour repérer et signaler au GPDS les élèves qui, dans leur classe, présentent certains de ces signes. En s'appuyant sur les informations qui lui seront transmises, le GPDS pourra lors de sa plus proche réunion, chercher à mieux comprendre la nature des problèmes et envisager les manières d'y répondre.

Comment ?

On ne se contentera pas d'informations transmises oralement et « entre 2 portes » à propos de tel ou tel élève... Il y a lieu de formaliser à la fois :

- ✓ Un **support écrit** (type fiche ou grille de repérage), qui permettra à chacun d'avoir à l'esprit les différents indices à prendre en compte, et d'indiquer, au moins sommairement, les raisons qui le poussent à signaler cet élève au GPDS. De cette manière, le GPDS disposera de premiers éléments à partir desquels analyser la situation et décider des suites à donner. On gagnera à ce que, sur cette fiche, puisse être indiqué ce qui a déjà été mis en œuvre ou tenté (par les enseignants par exemple) pour pouvoir en tenir compte au moment de décider ce que l'on va proposer à l'élève.
- ✓ Une **procédure** permettant aux professeurs principaux de recueillir des éléments de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de transmettre les informations au GPDS (quel destinataire, sous forme papier ou numérique, articulé au calendrier des réunions du GPDS par exemple, etc....).

DEFINIR DES PRIORITES ?

Pour que le GPDS puisse valablement travailler, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas submergé par le nombre d'élèves qu'on lui signale comme en risque ou en voie de décrochage. On pourra, en fonction de la situation de l'établissement, décider d'être plus particulièrement vigilant à certaines catégories d'élèves, comme par exemple :

- ✓ Pour les lycées :
 - les élèves entrant en 2^{nde}. Il peut s'agir d'une priorité limitée dans le temps... au cours du premier trimestre par exemple ;
 - les doublants au lycée, pour éviter que l'année de redoublement ne soit « contre-productive » et n'incite l'élève à décrocher, au lieu d'être prise comme une réelle opportunité de réussir ;
 - les élèves en année d'examen.

✓ Pour les collèges :

- les élèves entrant en 6^{ème}, avec lesquels on peut engager une démarche sur la durée ;
- les élèves de 3^{ème}, de manière à prévenir des ruptures à l'entrée au lycée ou dès 16 ans ;
- les élèves affectés dans l'établissement après exclusion d'un autre collège pour tenter de faire en sorte que ce changement soit réellement une « nouvelle chance ».

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Veiller aux règles de confidentialité ; toutes les informations ne sont pas nécessairement transmises à tous : des « problèmes familiaux » ou « de santé » peuvent être indiqués sans pour autant aller plus avant dans les précisions.
- ✓ Attention à ne pas stigmatiser certains élèves ou certaines classes.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Certains élèves (et/ou leurs parents) font la démarche de « se signaler » eux-mêmes comme ayant besoin d'un appui ou d'un soutien, suite à l'information qu'ils ont eue de ce que peut apporter l'établissement.
- Outre les grilles de repérage et fiches de signalement au GPDS, mises à disposition des enseignants, des outils spécifiques ont pu être réalisés à l'intention des autres personnels.

11. Les réunions du GPDS

Pour réellement constituer un groupe, et avoir une approche collective de la question du décrochage, les membres du GPDS doivent pouvoir se réunir régulièrement.

QUAND ET A QUEL RYTHME ?

Il s'agit bien évidemment d'abord d'une organisation interne à chaque établissement. Dans la mesure où le GPDS est un groupe inter-catégoriel, où la place des enseignants est importante, on sait combien il est difficile de trouver des moments communs de disponibilité. Cela suppose de « jongler » avec des emplois du temps déjà complexes à mettre en place.

Pour faciliter la participation de tous :

- on peut décider de réunir le GPDS systématiquement **le même jour de la semaine** aux mêmes horaires, toutes les x semaines. Cela peut-être une bonne option notamment si l'on a en outre cherché à élaborer les emplois du temps de manière à favoriser ces heures de disponibilité commune ;
- on peut au contraire décider de « tourner » sur **les jours de la semaine**, pour que les mêmes personnes ne soient pas retenues ailleurs au moment des réunions, ou qui ne puisse participer qu'à une partie de la réunion (ceci peut constituer un facteur de démotivation...).

Il semble important que le GPDS se réunisse **au moins une fois par période** entre deux vacances scolaires... mais un rythme un peu plus fréquent est sans doute préférable pour que les réunions ne soient pas trop chargées (toutes les 3 ou 4 semaines...).

En tout état de cause, on veillera à établir **le planning des réunions à l'avance**, par exemple dès la rentrée pour toute l'année scolaire.

QUELS OBJETS DE TRAVAIL ?

Il est nécessaire de clairement distinguer deux types de réunions du GPDS (ou au moins deux temps distincts dans certaines réunions) :

- au fil de l'année, des temps consacrés à un examen partagé des situations des élèves repérés, et « signalés » au GPDS ... pour décider ensemble des réponses les mieux adaptées à « ce que l'on comprend » de sa situation, et ensuite en faire collectivement le suivi ;
- des temps consacrés à l'organisation même du GPDS, son fonctionnement et ses méthodes de travail, pour être dans une perspective d'enrichissement et d'amélioration. Ces temps sont bien sûr essentiels, en début d'année, pour échanger sur les priorités que le GPDS va se donner et sur son mode de fonctionnement, mais aussi en fin d'année, pour en faire le bilan et évaluer son action, pour décider d'éventuelles modifications pour l'année suivante, pour faire évoluer les outils utilisés, etc.

EXAMINER ET SUIVRE LES SITUATIONS D'ELEVES

Les réunions régulières du GPDS permettront notamment :

- de prendre connaissance des situations des élèves qui ont été « signalés » par les enseignants ou toute autre personne de l'établissement, par exemple à l'aide des outils dont s'est doté le GPDS (fiche de liaison, grilles de repérage, etc...) ;
- de mettre en commun les informations dont les personnes présentes disposent, éventuellement pour compléter ce qui a été indiqué en premier lieu grâce à l'outil ;
- de décider ensemble si réellement la situation évoquée relève du GPDS, ou doit être prise en charge d'une autre manière (pour certaines difficultés, il peut s'agir simplement d'orienter l'élève vers un RV avec l'infirmière ou l'assistante sociale). (Cf. la fiche 12 « L'accompagnement des élèves») ;

- de décider ensemble des suites à donner qui répondront le mieux possible à chaque situation spécifique, à la fois en ce qui concerne l'accompagnement individuel de l'élève, mais aussi les actions ou projets auxquels on peut l'inciter à participer. (Cf. la fiche 14 « Proposer des réponses adaptées »).

Un point pourra être fait sur les élèves déjà suivis dans le cadre du GPDS, de manière à voir comment évolue leur situation, et décider ou non, de modifier la manière de faire avec eux ou encore, si les choses ont bien évolué, décider d'arrêter ou suspendre l'accompagnement par le GPDS.

POUR DES REUNIONS EFFICACES...

Le nombre d'élèves signalés, comme le nombre d'élèves suivis par le GPDS peut quelquefois être relativement important, et il est nécessaire de mettre en place des **modalités concrètes** de travail qui rendront les temps de rencontre efficaces :

- se donner un ordre du jour précis, diffusé à l'avance quand on rappelle la date de la rencontre ;
- faire en sorte que tous les membres du GPDS disposent d'une liste des élèves suivis, régulièrement mise à jour (qui fait quoi, où en est-on, etc....) ;
- faire systématiquement un compte-rendu de la réunion, qui reprend les décisions prises.

Il est aussi important de veiller pour chaque rencontre, à **une bonne gestion du temps**, pour être sûr d'aborder tous les points prévus, et/ou toutes les situations d'élèves. Il est en effet fréquent qu'en début de réunion, les échanges autour de chaque élève se prolongent, mais que progressivement, se sentant pris par le temps, on passe de plus en plus rapidement, alors que certaines situations sont complexes. De la même manière on veillera à ce que les temps de parole permettent à chacun de s'exprimer. La personne chargée d'animer le GPDS pourra jouer ce rôle plus spécifique d'animation de réunion.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

On évitera à tout prix les changements de date de toute dernière minute : il vaut mieux se réunir régulièrement, même s'il y a quelques absences, que de chercher en permanence à satisfaire tout le monde sans jamais y parvenir vraiment.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- La réunion du GPDS commence par l'échange autour des élèves « nouvellement signalés », de manière à bien prendre le temps d'analyser les choses avant de décider de ce qu'il convient d'engager (plutôt que de reporter ce point en fin de réunion, souvent bousculée ou marquée par des départs échelonnés).
- De manière à ne pas avoir un trop grand nombre de situations individuelles à examiner à chaque réunion, il est demandé avant la rencontre à chaque référent/tuteur pour quels élèves il pense pertinent de poursuivre ce qui est engagé et n'a pas d'interrogation particulière, ainsi ces élèves-là ne sont pas évoqués plus longuement. Pour d'autres, il peut au contraire faire part de ses interrogations ou des difficultés rencontrées, et solliciter un examen collectif et un échange.

12. L'accompagnement des élèves

Permettre à l'élève d'avoir pendant un temps un interlocuteur privilégié pour l'aider à passer un cap difficile de sa scolarité.

PAR QUI ?

Bien sûr cela n'a rien d'obligatoire, mais dans de nombreux établissements, le GPDS propose à chacun des élèves repérés comme « en risque » ou « en voie » de décrochage, d'avoir au sein de l'établissement **un interlocuteur privilégié**.

Il peut s'agir d'enseignants, et c'est souvent leur première manière de s'impliquer dans le GPDS ou de toute autre personne volontaire pour jouer ce rôle.

S'il s'agit d'un enseignant, il est sans doute préférable de choisir quelqu'un qui n'enseigne pas cette année là dans la classe de l'élève en question. Il est en effet préférable qu'il n'y ait pas d'autre enjeu direct lié à l'évaluation de l'élève dans telle ou telle matière.

Mais le GPDS étant un groupe inter-catégoriel, il peut tout à fait s'agir d'un autre professionnel : assistante sociale, infirmière, assistant pédagogique ou d'éducation, CPE...

Dans tous les cas, il est important que la personne qui joue ce rôle d'accompagnement adopte bien une posture adaptée. (cf. fiche 7 « Question de posture »).

LES OBJECTIFS DE CET ACCOMPAGNEMENT

Au travers de l'accompagnement, il s'agit de **soutenir**, de **guider** les élèves décrocheurs dans la résolution des difficultés qu'ils rencontrent et qui les amènent à décrocher de leur scolarité.

Les élèves suivis par le GPDS peuvent avoir des besoins divers :

- faire le point sur leur orientation et leurs projets d'avenir ;
- redonner du sens à leur scolarité ;
- disposer de soutiens pour réinvestir certaines matières ;
- acquérir une méthodologie de travail ;
- mieux comprendre et se situer par rapport aux attentes de l'institution vis-à-vis des élèves ;
- etc.

COMMENT ET QUAND ?

La forme privilégiée pour cet accompagnement est souvent **l'entretien individuel**, qui permet de bonnes conditions pour de vrais échanges et pour que s'établisse une relation de confiance entre l'élève et son « référent ».

Il est important de fixer un rythme régulier pour ces entretiens... et en tout état de cause, de ne jamais terminer un entretien avant de fixer ou rappeler le moment du prochain. Cela structurera la démarche et fixera une échéance pour la mise en œuvre du plan d'actions (que chacun fasse ce à quoi il s'est engagé).

Au démarrage, les rencontres peuvent être relativement fréquentes pour être plus espacées ensuite : par exemple, passer d'une fois par semaine à une fois par quinzaine, ou de toutes les quinzaines à une fois par mois. Les entretiens ne doivent pas être trop longs (entre 20 min et 40 minutes par exemple ; au delà, il y a lieu de s'interroger sur la nature des échanges : sont ils réellement utiles à la progression de l'élève ?).

On peut noter que certains établissements ont, en complément, quelquefois mis en place des entretiens collectifs autour des difficultés des élèves. Cela suppose qu'ils soient pris en charge par quelqu'un qui a de réelles compétences pour les animer... et qui adoptera la posture adéquate.

LE ROLE DU REFERENT-TUTEUR

- ✓ Il rencontre l'élève, il valide avec lui sa volonté de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du GPDS.
- ✓ Il valide avec lui le constat de la situation qui a été posé par le GPDS (nombre d'absences important, difficultés scolaires signalées, désintérêt, etc...).
- ✓ Il essaie de comprendre **avec l'élève**, les raisons de ses difficultés (cela se fera sans doute progressivement et pas nécessairement lors d'une première rencontre).
- ✓ En fonction des difficultés repérées conjointement, un plan d'action est mis en place **qui engage l'élève** (Exemple : il s'engage à être présent plus régulièrement, à prendre rendez-vous avec le COP, à faire des exercices permettant de rattraper son retard dans certaines matières) mais **qui engage aussi le référent-tuteur** (par exemple : il se renseigne sur une offre de stage, il contacte un enseignant avec lequel l'élève a des difficultés...). Ces engagements gagneront à être formalisés dans une fiche de suivi (cf les outils proposés en 3^{ème} partie de cette mallette).
- ✓ Un point est régulièrement réalisé entre l'élève et le référent-tuteur sur le plan d'action mis en place. Ce **plan d'action** est ajusté au fur et à mesure des entretiens réalisés.
- ✓ A l'issue d'une certaine période fixée à l'avance (selon les choix de fonctionnement qui ont été faits collectivement par le GPDS : 6 ou 7 semaines, pour correspondre à une période entre des congés, ou 3 mois, ou...), le tuteur fait un point avec le GPDS sur l'opportunité de **poursuivre l'accompagnement** dans le cadre du GPDS.

QUAND METTRE FIN A L'ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement de l'élève ne doit pas nécessairement durer toute l'année. On peut décider de l'arrêter pour deux raisons essentielles :

- l'élève a résolu ses difficultés, il n'a plus besoin d'accompagnement : la décision se prend alors conjointement. Cela n'empêchera pas éventuellement l'élève de reprendre contact s'il se sent à nouveau en difficulté. Il s'agira alors à ce moment-là, d'analyser la situation dans laquelle il se trouve afin de décider de l'opportunité de « reprendre » ;
- l'élève n'adhère pas à la démarche, il continue à montrer tous les signes de décrochage. Dans ce cas, le référent-tuteur sollicite l'avis du GPDS qui décide collectivement de continuer ou non l'accompagnement ou encore d'en changer les modalités.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Le tuteur est dans une obligation de moyens et non dans une obligation de résultat. S'il est en difficulté face à certaines situations, il peut en parler au GPDS pour trouver des pistes.
- ✓ Un tuteur peut également estimer, pour de bonnes raisons, qu'il n'est pas en mesure d'accompagner un élève ; une autre personne alors peut alors prendre le relais.
- ✓ Il est important de rester modeste, d'accepter de ne pas réussir à résoudre toutes les difficultés, ou à renouer le lien entre tous les élèves accompagnés et l'éducation nationale ... on a le droit à l'échec.
- ✓ C'est dans le respect des engagements pris que se construit la confiance avec l'élève.
- ✓ On veillera à ne pas mettre de pression inutile : avec certains élèves la relation s'établit rapidement, pour d'autres, elle demande plusieurs temps d'entretiens.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Dans un lycée, certains référents-tuteurs sont choisis hors du personnel de l'établissement : parent volontaire, éducateur du centre social voisin ou animateur du service jeunesse de la Ville ; ces personnes participent régulièrement à la réunion du GPDS. Un échange a eu lieu sur le rôle du tuteur. Les élèves apprécient particulièrement cette « extériorité ».
- Dans un collège, l'élève suivi par le GPDS et par un référent-tuteur est invité à tenir un « carnet de bord » de ce qu'il vit au collège au jour le jour. Sans être « obligé » de montrer ce carnet, c'est souvent autour de ce qu'il y a inscrit que s'engagent les entretiens individuels.

13. Individualiser les objectifs

Les causes et facteurs de décrochage sont multiples et variables d'un élève à l'autre ; il est donc indispensable d'individualiser les objectifs définis avec chaque élève

LE DECROCHAGE, UN PROCESSUS MULTIFACTORIEL

D'un élève à l'autre on peut repérer diverses causes de décrochage, et le plus souvent pour chacun d'entre eux il s'agit de plusieurs facteurs distincts, dont la combinaison renforce la difficulté à s'inscrire pleinement dans sa scolarité et à « persévéérer » (pour reprendre le terme de « persévérance scolaire » utilisé par les Québéquois). Cf fiche 1 « Les publics concernés ».

Chaque type de difficulté ou de problème peut se manifester par différents signes qui, s'ils se cumulent, vont alerter les professionnels (Cf fiche 10 « Le repérage ») et tous n'accorderont pas la même importance à chacun des signes. C'est en cela que le GPDS par son caractère pluri-professionnel, peut pleinement jouer son rôle, en permettant de « croiser » les regards sur la situation, et de définir ensemble sur quelles dimensions il est souhaitable et prioritaire de chercher à agir.

DES « FAMILLES » D'OBJECTIFS

Si la finalité reste bien le raccrochage de l'élève, il sera important de chercher à agir sur les différentes causes de façon simultanée, pour éviter qu'une difficulté importante sur un des registres ne vienne obérer le travail engagé sur un autre. De même qu'il s'agit d'une combinaison de causes, il est nécessaire de définir ensemble les différents objectifs autour desquels on va chercher à faire évoluer la situation.

Ces objectifs sont bien sûr multiples... et sans être exhaustif, il nous semble pouvoir les regrouper en plusieurs grandes « familles » :

- ✓ Des objectifs **cognitifs** : acquisitions de certains fondamentaux, rattrapage dans certaines matières, compréhension des consignes, raisonnement.
- ✓ Des objectifs de **socialisation** : le rapport aux autres, le rapport à l'autorité, le rapport à la règle, le respect du collectif.
- ✓ Des objectifs **d'épanouissement personnel** : l'image de soi et la confiance en soi.
- ✓ Le développement de **compétences transversales** :
 - la capacité à agir, à prendre des initiatives, à s'engager dans l'action, à entreprendre (des activités, des actions...) ;
 - la capacité à s'organiser, l'autonomie dans le travail ;
 - la capacité à chercher des informations, se documenter.
- ✓ Des objectifs liés à la **citoyenneté** : la capacité à exprimer son point de vue, à prendre part aux discussions, à argumenter.
- ✓ Des objectifs liés au **projet pour l'avenir**, professionnel et de formation : se projeter dans l'avenir, avoir des ambitions, repérer ses atouts et ses limites, connaître l'environnement, les métiers, les filières.
- ✓ Des objectifs liés au renforcement de **l'environnement éducatif**, à l'amélioration des conditions sociales et familiales.

FORMALISER DES OBJECTIFS PRÉCIS POUR CHACUN

Pour chacun des élèves repérés, il s'agira dans un premier temps de repérer quelles sont les « familles » d'objectifs à privilégier en fonction de ce que l'on comprend des causes de son décrochage. Puis il s'agira de définir, plus précisément, ce sur quoi on va l'aider à progresser, d'expliquer à l'élève et à sa famille, ce qui permet de chercher ensemble (définir ensemble) les indicateurs de progression).

Pour faciliter à la fois l'appropriation des objectifs par l'élève (et sa famille), et le suivi du travail engagé, on aura tout intérêt à les formaliser dans un ou plusieurs document(s). Il peut s'agir par exemple de :

- fiche d'analyse de situation, et de proposition établie dans le cadre du GPDS précisant la ou les famille(s) d'objectifs à privilégier... voire plus précisément des objectifs plus concrets et « opérationnels ». (Cette déclinaison des objectifs peut être déléguée au tuteur si c'est une des modalités de travail qu'a choisie le GPDS) ;
- il peut être d'ailleurs intéressant de se fixer des objectifs atteignables, et de se mettre d'accord sur ce qui permettra de constater une réelle progression (des signes visibles, comme ce que pourra en dire l'élève). Cela permettra en outre de faire des points réguliers avec l'élève et sa famille, et de se fixer de nouveaux objectifs pour la période suivante.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Il est vraisemblable qu'un très grand nombre d'élèves ont à progresser sur tout ou partie de ces objectifs ou familles d'objectifs. Mais tous ne sont pas en risque de décrochage. Il s'agit donc bien pour le GPDS, de repérer les aspects les plus problématiques, causes de décrochage, et sur lesquels on pense utile de travailler de façon spécifique pour éviter que l'élève ne décroche.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Après avoir analysé un certain nombre de situations, le GPDS a repéré des « profils » de décrocheurs, correspondant à la combinaison de quelques facteurs. Il a pu ainsi mettre en place des actions collectives en petits groupes pour travailler plus précisément sur telle ou telle famille d'objectifs.

14. Proposer des réponses adaptées

Il est important que les réponses proposées correspondent au mieux aux situations et aux raisons du décrochage de l'élève.

Il est important de disposer d'une large palette de réponses pour pouvoir « choisir » celle qui sera la mieux adaptée aux élèves suivis par le GPDS en fonction des difficultés repérées et des objectifs qu'on s'est fixés (cf fiche13 « Individualiser les objectifs »). Toutes ne sont d'ailleurs pas à « réservé » aux élèves décrocheurs ou en voie de décrochage, mais ont vocation à être ouvertes beaucoup plus largement, voire à tous les élèves :

- des actions peuvent s'inscrire dans certains des axes du projet d'établissement, sans viser spécifiquement la prévention du décrochage, mais permettent néanmoins de contribuer largement à ce que les élèves perçoivent l'établissement comme un lieu vivant où ils se sentent bien. Ceci peut développer leur motivation et leur assiduité ;
- on cherchera, si cela s'avère pertinent à inciter les élèves suivis par le GPDS à s'y inscrire : cela peut être pour eux une manière de « renouer » avec l'établissement et avec leur scolarité, mais aussi d'y trouver des occasions d'exprimer d'autres facettes d'eux-mêmes.

Dans les collèges notamment, il y aura vraisemblablement à mettre en place des types et des formes de réponses différentes... les caractéristiques des élèves décocheurs et en conséquence, les réponses à apporter seront en effet bien différentes selon qu'il s'agira d'élèves de 6^{ème} ou d'élèves de 3^{ème}.

MOBILISER LES RESSOURCES ET DISPOSITIFS EXISTANT A L'INTERNE

Un certain nombre de ressources ou d'actions existent déjà au sein de l'établissement, qui peuvent être des réponses adaptées aux besoins de l'élève. Il serait difficile ici de les énumérer toutes, d'autant plus qu'elles peuvent être variables d'un établissement à l'autre (comme leur appellation d'ailleurs...). Nous allons néanmoins en indiquer ici quelques-unes rencontrées dans des établissements de l'académie.

Des dispositifs d'accueil

Mettre en place des modalités d'accueil à la fois dynamiques et attentives aux élèves qui « arrivent » dans l'établissement, peut largement contribuer à ce qu'ils se sentent « à leur place », à ce qu'ils nouent des relations plus confiantes, et se sentent valorisés. Autant de facteurs favorables à l'« accrochage » des élèves.

Il peut s'agir par exemple (cette liste est loin d'être exhaustive...) :

- d'un **entretien d'accueil** pour chaque élève arrivant dans l'établissement dès le(s) premier(s) jour(s) (cf fiches A6 et A8) ;
- d'un **temps d'intégration**, organisé pendant une ou plusieurs journées, qui permet la constitution du groupe-classe par une activité commune (course d'orientation, canoë, sortie culturelle...) ;
- d'un temps de **découverte de l'établissement** (qui peut venir en complément d'une activité d'intégration évoquée ci-dessus) : organisation sous forme « d'ateliers collectifs » de la découverte des locaux, du CDI, la prise de connaissance du règlement intérieur... ou encore un atelier santé, un atelier professionnel (en lycée) ;
- plus spécifiquement dans les lycées professionnels, de modalités de **valorisation de la filière** pour montrer quelle est porteuse de réussite, par une (des) visite(s) d'entreprise(s), la rencontre de professionnels et/ou le témoignage d'anciens élèves ;

- de modalités **d'accueil des parents**, par exemple pour une rencontre conviviale avec les enseignants, et pour leur montrer ce qui se fait au sein de l'établissement (découverte des ateliers en lycée professionnel par exemple).

Des dispositifs d'aide aux élèves

Il peut s'agir par exemple (là encore nous ne prétendons pas à l'exhaustivité):

- d'un **aménagement de l'emploi du temps** pour participer à des ateliers, des séquences de remise à niveau, des entretiens, des stages en entreprise ou dans un autre établissement... (programme « NouvelleS ChanceS » BO n°21 du 27 mai 99) ;
- d'un **bilan d'orientation/bilan de compétences** au CIO ; de l'utilisation du LYCAM (Lycée CA M'intéresse) – outil utilisé par les COP) ;
- de formations **FLE** (Français Langue Etrangère) ou FLS (Français Langue Seconde) : mise en place de deux heures hebdomadaires pour des élèves en risque de décrochage issus de classes non francophones ou ayant besoin d'un soutien en français ;
- **d'ateliers pédagogiques** proposés par exemple aux élèves repérés par le GPDS (1h30 par semaine) permettant un travail individuel et collectif sur les techniques d'apprentissage, afin que chaque élève puisse se les approprier, les personnaliser et les réinvestir dans son travail scolaire. Ces ateliers peuvent avantageusement être complétés par des entretiens individuels (formateur-élève, formateur-parents ou formateur-enseignant) ;
- d'un travail sur l'image de soi et le projet du jeune par des activités théâtre et artistiques afin de mobiliser des lycéens repérés par le GPDS. Ce travail gagne à être couplé avec une analyse du son parcours puis une élaboration, vérification et validation d'un projet de formation, notamment par des stages en entreprise et en centre de formation professionnelle. Ces activités peuvent être complétées par une remise à niveau permettant une amélioration des compétences scolaires ;
- d'un « Point écoute » animé par un psychologue (ou sophrologue) ouvert plusieurs heures par semaine pour les élèves ;
- de **groupes de parole**, animés par un psychologue, auxquels les élèves participent en petits groupes ; ou encore de groupes de parole ou groupes d'échanges pour les parents ;
- de **stages de remise à niveau** ou **stages passerelles** (cf BO spécial n° 1 du 4 février 2010).

DES RESSOURCES DE L'EDUCATION NATIONALE, EXTERNE A L'ETABLISSEMENT

Au niveau du district

L'établissement pourra s'appuyer sur les coopérations nouées au sein du réseau FOQUALE, et il existe souvent, à l'échelle du district, des actions mises en place avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de type « pôle de remobilisation » ou « pôle d'orientation », ou encore des dispositifs d'accès à l'apprentissage (DIMA), qui répondent aux mêmes objectifs de lutte contre le décrochage et regroupent des élèves de différents établissements.

Plus largement

Il existe des dispositifs qui visent à ce que des jeunes « en rupture » avec leur établissement puissent renouer avec la scolarité (la réglementation évolue en permanence, il y a lieu de se tenir informer Cf. page 56).

Citons par exemple :

- **les Relais lycéens** (action départementale Lycées et MLDS) qui proposent une prise en charge d'un groupe de décrocheurs dans des modules qui peuvent par exemple comprendre les ateliers suivants : se réconcilier avec la langue française, se réconcilier avec les mathématiques, Anglais, EPS (améliorer ses performances physiques, travail sur le respect des règles de jeu et de sécurité, développer la maîtrise de soi et le respect de l'autre dans des sports de contact), Module "gagner en autonomie", Atelier de découverte des

métiers, Tutorat, Atelier "Etre acteur au sein d'un groupe (Intervention de comédiens), Formation "les jeunes et l'emploi", Espace de parole et d'écoute ;

- les **micro-lycées** : destinés aux jeunes ayant entre 17 et 25 ans, qui avaient obtenu un passage en seconde générale et qui ont décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois ; ce sont des petites structures qui proposent un parcours adapté au jeune pour lui permettre de renouer avec le plaisir d'apprendre puis après une période d'adaptation de préparer un baccalauréat ;
- les classes-relais et ateliers relais : Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

MOBILISER LES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

De nombreuses ressources existent dans l'environnement qu'il est utile de connaître et qui peuvent dans certains cas être proposées aux élèves. Elles peuvent être mises en place par des associations diverses, des équipements de proximité de type centres sociaux, des équipes d'éducateurs de prévention, par les communes, des PIJ (Points Information Jeunesse)... et toucher des thématiques très diverses : santé, soutien psychologique, ateliers CV et lettres de motivation, bourse aux jobs d'été, etc. En établir un répertoire, en s'appuyant sur les informations de tous (assistante sociale, enseignants, CPE, coordinateur MLDS, parents... et même les élèves eux-mêmes) peut constituer un bon outil pour le GPDS et pour tous ceux qui assurent le suivi et l'accompagnement des élèves.

Il faut noter que de nombreux projets à l'intention des jeunes peuvent exister dans le cadre de la Politique de la Ville ou des projets CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), mais bien évidemment cela ne concerne que les établissements implantés dans les secteurs géographiques concernés.

On pensera par exemple à :

- des activités sportives ou des activités culturelles ou de loisirs (théâtre, musique, ou tout autre domaine qui peut intéresser l'élève) ;
- des aides psychologiques, dans le cadre d'association de prévention par exemple ou encore des structures telles que les maisons des adolescents ;
- des aides au travail scolaire qui peuvent exister dans certaines structures de type « maison de quartier » ou centre social, ou être proposées par certaines associations.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPECIFIQUES

Il est vraisemblable que le GPDS puisse repérer des élèves en voie ou en risque de décrochage, dont les profils sont plus ou moins similaires, ou dont les difficultés ont des « points communs ». Il pourra être pertinent, dans ce cas, de mettre en place des actions spécifiques pour y répondre. C'est en outre l'occasion de leur proposer des modes d'intervention innovants. Il s'agira généralement d'actions collectives, mais il est aussi possible d'envisager des activités plus individuelles, (comme du « coaching » par exemple).

Ces actions spécifiques peuvent être mises en place avec des partenaires extérieurs à l'établissement qu'il s'agisse d'associations ou structures existant dans l'environnement ou d'intervenants spécialisés.

Là encore on pourra mettre en place des actions qui ne soient pas réservées aux seuls élèves en voie de décrochage mais ouvertes à tous les élèves, comme par exemple une journée ou une semaine d'intégration ou des visites d'entreprises, ou l'organisation d'un événement au sein du lycée...

Cela supposera sans doute de chercher des **financements complémentaires** à ceux du fonctionnement habituel de l'établissement. Il en existe un certain nombre (appels à projet lancés par l'académie, certains programmes européens financés par le FSE (Fonds Social Européen), par exemple.

Ou encore

- ✓ des projets qui peuvent être ou financés par le Conseil Régional avec le programme « Réussite pour tous ») ;
- ✓ des projets qui peuvent être financés par les Conseils Généraux à l'intention des collégiens.

Le chef d'établissement et/ou les membres du GPDS auront à être « à l'affût » et à s'informer des démarches à faire pour en bénéficier (Cf. page 57).

PROPOSER DES PARCOURS INDIVIDUALISES

En fonction de la situation de l'élève et de son projet, on peut chercher à mettre en place un parcours individualisé pour l'élève, avec par exemple un emploi du temps aménagé, des stages en entreprise, des périodes « d'immersion » dans une autre formation. C'est intéressant lorsque l'élève cherche à redéfinir un projet professionnel et/ou envisage de changer de voie l'année suivante.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR :

- ✓ Quand l'élève est amené à être absent pendant un certain temps, pour faire un stage en entreprise ou pour participer à une action spécifique par exemple, on prendra bien soin d'en avertir les enseignants et on veillera à « préparer » son retour dans la classe.
- ✓ Lorsque les élèves participent à des actions pilotées par des partenaires extérieurs pendant une durée déterminée, il est important de ne pas pour autant perdre le contact avec eux.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Un lycée travaille avec un centre social qui a mis en place un Espace Dynamique d'Insertion, financé par la Région Ile de France, le Fonds Social Européen et le Conseil Général du Val de Marne : prise en charge de jeunes de 16 à 25 ans avec participation à des projets liés au monde animal et végétal, ateliers d'écriture, de lecture, d'informatique, de menuiserie...
- Dans un lycée, le GPDS s'appuie sur différentes actions spécifiques mises en place par des partenaires associatifs. Pour favoriser le lien et les « retours », un membre du GPDS est désigné comme « référent de l'action », et est en contact régulier avec les personnes qui interviennent auprès des élèves. C'est ce référent qui fait le bilan de l'action (à la fois collectivement et pour chaque élève), et transmet les informations lors des réunions du GPDS.
- Dans un collège, avec l'appui d'un partenaire extérieur, les équipes éducatives ont mis en place un projet avec des élèves décrocheurs, qui a débouché sur la réalisation d'un blog <http://raccrocherparlesmedias2013.blogspot.fr/>
- Dans un collège, des modules collectifs ont été mis en place pour des petits groupes d'élèves dont le décrochage semble être lié à des problématiques similaires : un module centré sur l'orientation et le projet de l'élève, un module centré sur le rapport à la règle et le « vivre ensemble », etc...

15. Evaluer le GPDS et son action

L'évaluation est utile à la fois pour « faire valoir » l'action du GPDS et améliorer ses modalités de travail.

QU'ENTEND-ON PAR « EVALUER » ?

Une évaluation explicite

Chacun, en permanence porte des jugements de valeur sur ce qu'il fait (ou ce que font les autres...) : « c'est bien », « c'est intéressant », « ça fonctionne », « ça ne marche pas », « on n'arrive à rien », etc. Mais il s'agit le plus souvent d'évaluations « implicites », c'est à dire qu'on ne sait pas précisément, ni en fonction de quels critères sont émis ces jugements, ni sur quels éléments la personne s'appuie pour les porter. Il est donc important que le GPDS se donne les moyens d'une évaluation rigoureuse de son action, sur des critères explicités et partagés.

Une évaluation quantitative et qualitative

Ces deux dimensions sont à prendre en compte de manière articulées entre elles. On ne peut se baser uniquement sur des chiffres si on ne les analyse pas plus finement en regardant de près « comment les choses se passent ».

Par exemple, le nombre d'élèves repérés par les enseignants et signalés au GPDS peut être significatif de leur *sensibilisation* au problème, mais un nombre très élevé peut aussi être signe que les enseignants se « déchargent » de la question sur le GPDS et ne sont pas réellement *mobilisés* dans la prévention de décrochage.

De même le nombre d'élèves suivis par le GPDS est à prendre en compte, si en même temps on s'intéresse à la pertinence des réponses qu'on leur apporte et à la manière dont cela fait évoluer les élèves.

Une évaluation des effets et des processus

Bien évidemment, évaluer les « résultats » ou les effets de l'action du GPDS sur les élèves reste essentiel. Il s'agira par exemple de repérer combien d'élèves ont défini un nouveau projet et l'ont concrétisé, combien ont repris intérêt à leurs études, ont surmonté des difficultés passagères ou plus profondes, etc....

Mais il est nécessaire aussi de regarder de près quelles sont finalement les caractéristiques des élèves auxquels le GPDS s'adresse, au regard de ce qu'il s'était fixé comme objectifs et éventuellement comme priorités : des décrocheurs perturbateurs ou « silencieux », des absentéistes, etc.

Mais pour être complet, et pour que l'évaluation permette de faire évoluer le GPDS dans ses modalités de travail, il sera aussi utile de s'intéresser à la manière dont il fonctionne ; par exemple :

- ses modalités de travail en tant que groupe inter-catégoriel au sein de l'établissement (fréquence des rencontres, assiduité de ses membres, possibilité réelle d'échanger des points de vue et d'analyser ensemble les situations, etc...) ;
- ses liens avec les autres membres du personnel et notamment les enseignants qui n'en sont pas membres (échanges d'informations) ;
- la manière dont sont utilisés les différents outils qui sont proposés, et en quoi ceux-ci facilitent le travail du GPDS comme les liens avec les « non-membres ».

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Avec les membres du GPDS

Sur le plan strictement quantitatif, on prendra par exemple en compte :

- le nombre d'élève signalés par les enseignants (éventuellement en repérant les différences par type de filières) ;
- le nombre d'élèves suivis par le GPDS, le nombre d'élèves à qui on a proposé un entretien ou un suivi/accompagnement, et le nombre d'élèves réellement présents aux entretiens et/ou accompagnés ;
- le nombre de suivis arrêtés en cours d'année, en précisant s'il s'agit d'arrêts positifs (les choses se sont suffisamment améliorées) ou négatifs (les élèves n'ont pas « accroché » à ce qui était proposé).

Sur le plan qualitatif, il pourra être utile de ne pas se limiter à un échange à bâtons rompus entre les membres du GPDS, mais de se donner une grille de rubriques ou de questions.

Cela peut prendre la forme par exemple :

- d'un questionnaire portant sur le suivi/accompagnement réalisé par les membres du GPDS (un questionnaire par élève suivi) ;
- d'un questionnaire portant sur le fonctionnement du GPDS, sur les outils qu'il a mis en place, et sur les actions ou réponses qui ont été proposées aux élèves, etc.

Avec les partenaires

De la même manière, si des actions ont été menées en lien avec des partenaires extérieurs, ou au niveau du district, il sera utile de faire avec eux un bilan de ces actions, à la fois globalement et relativement à chaque élève qui y a participé.

Auprès des élèves

Il pourra aussi être utile de recueillir le point de vue des élèves sur l'aide qui leur a été proposée par l'intermédiaire du GPDS : comment ils l'ont perçue, en quoi ils estiment que cela leur a été utile, etc.

UN BILAN-EVALUATION EN FIN D'ANNÉE

C'est principalement en fin d'année qu'il conviendra de mener cette évaluation. Cela permettra de disposer d'éléments précis pour :

- d'une part préparer une reprise du GPDS plus facile dès la rentrée suivante : modalités de travail à faire évoluer, outils et supports à enrichir ou à modifier ;
- d'autre part faire valoir l'action du GPDS auprès de l'ensemble des équipes éducatives, et éventuellement mobiliser de nouveaux enseignants pour y contribuer.

LES POINTS DE VIGILANCE A AVOIR

- ✓ Veiller à ce que les questionnaires soient concis, et formulés clairement pour favoriser un taux de retour suffisant et pour que les réponses soient exploitables.

Quelques exemples repérés dans certains établissements :

- Une séance de travail est expressément consacrée à l'évaluation du GPDS et à la préparation de la rentrée suivante en fin d'année scolaire.
- L'évaluation du GPDS est transmise au CA.
- Les éléments essentiels de cette évaluation sont présentés oralement et par une note écrite au moment de la prérentrée.

DES EXEMPLES D'OUTILS

Cette troisième partie propose quelques exemples d'outils et de supports, utiles pour permettre au GPDS de fonctionner le plus efficacement possible.

*Vous trouverez d'autres outils sur le site de l'académie,
rubrique « lutte contre le décrochage scolaire ».*

**Il s'agit donc de construire vos propres outils,
adaptés à vos besoins, aux options et priorités qui sont les vôtres,
en vous appuyant sur ceux qui sont présentés ici ou sur le site.**

En complément, vous y trouverez :

- des références aux textes officiels concernant le décrochage scolaire et les actions que vous pouvez mettre en place ;**
- et quelques repères bibliographiques.**

La préparation et la présentation du GPDS

P1. Mémo : préparer la prochaine rentrée	p. 46
P2. Guide pour formaliser le fonctionnement du GPDS	p. 48

Et sur le site :

P3. Affiche de présentation du GPDS
P4. Plaquette de présentation du GPDS

L'action du GPDS

A1. Fiche de repérage à destination du GPDS (lycée)	p. 49
A2. Fiche de suivi individuel	p. 50

Et sur le site :

A3. Fiche de repérage à destination du GPDS (lycée 2 ^{ème} exemple)
A4. Fiche de repérage à destination du GPDS (collège)
A5. Invitation d'un élève à un entretien dans le cadre du GPDS
A6. Guide d'entretien d'accueil lycée
A7. Guide d'entretien de début d'année collège
A8. Grille d'entretien individuel de rentrée lycée
A9. Compte-rendu d'entretien d'un élève accompagné par le GPDS
A10. Fiche de liaison GPDS – professeur principal
A11. Fiche de suivi individuel (2 ^{ème} exemple)
A12. Contrat de progrès GPDS
A13. Livret de suivi d'un élève dans le cadre du GPDS

L'évaluation du GPDS et bilan

E1. Evaluation du GPDS : questionnaire élèves	p. 53
E2. Evaluation du GPDS : questionnaire référent-tuteur	p. 54
E3. Bilan et perspectives pour l'avenir	P. 55

Et sur le site :

E4. Evaluation du GPDS : questionnaire élève (2 ^{ème} exemple)
E5. Evaluation du GPDS : questionnaire membres du GPDS
E6. Evaluation du GPDS (fiche globale)

P1. Mémo : préparer la prochaine rentrée

Avant la fin de l'année scolaire il est possible de commencer à préparer le GPDS pour l'année suivante.

POURQUOI ANTICIPER ?

Pour repérer les élèves en risque de décrochage au plus tôt à la rentrée suivante ...et agir sans tarder !

► Dès la fin de l'année : sensibiliser l'ensemble des personnels à cette dimension de prévention du décrochage et constituer un groupe prêt à travailler de manière volontariste en direction des élèves repérés (le GPDS)... et le mettre dans les conditions les plus favorables pour ce travail.

COMMENT FAIRE ?

- ✓ En affichant clairement cette priorité pour l'établissement.
- ✓ En cherchant à mobiliser les personnels pour participer au GPDS.
- ✓ En désignant une personne spécifiquement chargée de son animation/coordination.
- ✓ En incitant tous les enseignants (et autres personnels) à être vigilants et à contribuer au repérage des élèves qu'ils « signaleront » au GPDS.

CONCRETEMENT

- ✓ Incrire cette priorité dans le projet d'établissement et le faire valider par le CA.
- ✓ Communiquer autour du GPDS, de ses objectifs et ses modalités de travail par un affichage en salle de professeurs.
- ✓ Faire appel aux candidatures pour participer au GPDS à la rentrée suivante, au travers des fiches de voeux par exemple.
- ✓ Parmi les personnes déjà membres du GPDS, « choisir » la personne qui va en assurer l'animation/coordination : sensibilisée et motivée, aux « qualités » largement reconnues... de préférence un enseignant qui pourra plus facilement mobiliser d'autres enseignants ? (ou un binôme CPE/enseignant).
- ✓ Inscrire cette responsabilité dans sa mission et la valoriser sur son temps de travail.

METTRE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES

• à l'organisation du GPDS :

- ✓ Etablir des emplois du temps qui permettent aux membres du GPDS d'avoir un temps commun de disponibilité.
- ✓ Définir un lieu où le GPDS pourra se réunir.

• à l'accompagnement individuel des élèves :

- ✓ Définir un lieu où pourront avoir lieu des entretiens individuels.

• à la communication autour du GPDS :

- ✓ Prévoir un panneau d'affichage « spécial GPDS » en salle des professeurs.

LORS DE LA PRERENTREE :

- ✓ En présentant le projet d'établissement, réaffirmer cette priorité de prévention et de lutte contre le décrochage.
- ✓ Insister sur le fait que « c'est l'affaire de tous ».
- ✓ Inviter l'animateur/coordinateur du GPDS à en présenter les modalités de fonctionnement (et éventuellement faire état du travail du GPDS pendant l'année précédente et de son bilan).
- ✓ Faire appel à d'éventuelles nouvelles candidatures.
- ✓ Insister sur l'importance d'un repérage le plus tôt possible des élèves en risque de décrochage.
- ✓ Remettre aux enseignants un support pour le repérage et la transmission au GPDS de leurs observations (grille, fiche de liaison...).
- ✓ Informer de la première date de réunion du GPDS.

ORGANISER LA RENTREE

• Une rentrée spécifique pour les classes de sixième ou seconde ?

Quelques exemples :

- des entretiens d'accueil avec tous les élèves entrant dans l'établissement, pour repérer les facteurs de « risque de décrochage ». Prévoir les modalités de « retour », compte-rendu, synthèse, etc ;
- un temps d'intégration, pour minimiser certains de ces risques.

• Fixer une première date de réunion du GPDS

- ✓ Qui décidera de son calendrier et ses modalités de travail.
- ✓ Qui examinera les premières situations repérées et décidera des « suites à donner » (date « butoir » pour les premiers retours de fiches de repérage).

P2. Guide pour formaliser le fonctionnement du GPDS et son « ambition »

QUATRE GRANDS OBJECTIFS POUR CE SUPPORT

- ✓ Rappeler que la prévention du décrochage scolaire est un enjeu pour tous : l'établissement (et à travers lui tous les personnels), les parents, les élèves.
- ✓ Gagner en lisibilité, transparence, lier sens/ambition et méthode/modalités/outils/fonctionnement.
- ✓ Partager l'idée que le GPDS n'est pas qu'un dispositif technique qui s'adresse aux élèves, il peut également être une ressource pour les enseignants dans leurs pratiques.
- ✓ Laisser des traces en vue de faire perdurer une action au-delà des personnes... en particulier quand le contexte de l'établissement est caractérisé par des problématiques de mobilité (des élèves/familles, des personnels).

1. EXPOSER LE PROBLEME COMMUN : S'ENTENDRE SUR LA DEFINITION DU DECROCHAGE, FAIRE « CULTURE COMMUNE »

- ✓ Définir / partager une définition commune du décrochage.
- ✓ Différencier/clarifier certains termes et définitions : décrocheurs, publics en grande difficulté, absentéisme, difficulté scolaire, etc.
- ✓ Indiquer que la prévention du décrochage scolaire est à la fois une responsabilité, une difficulté, un enjeu pour tous.

2. RAPPELER L'AMBITION ET LE « PERIMETRE » DU GPDS

- ✓ L'ambition du GPDS : instrument central de la politique de lutte et de prévention du décrochage scolaire de l'établissement.
- ✓ Les grands principes / valeurs : complémentarité des compétences et des expertises, pluri professionnalité.
- ✓ La place du GPDS dans le projet d'établissement.
- ✓ Donner à voir les liens du GPDS avec les autres instances et projets.

3. PRESENTER LES GRANDES LIGNES DE L'ORGANISATION/FONCTIONNEMENT

- ✓ La composition du GPDS (les fonctions) et les participants (nommément désignés).
- ✓ Insister sur le travail collectif et la coopération entre les membres du GPDS.
- ✓ Indiquer le cadre déontologique : limites/secret, les règles partagées en matière de confidentialité.
- ✓ Présenter les grandes fonctions / étapes : repérer/saisir ; partager les informations et comprendre la situation de l'élève en équipe ; proposer une réponse ; suivre et évaluer...
- ✓ Présenter les différents outils utilisés dans l'établissement : de repérage, de retour vers... de suivi, etc...
- ✓ Les méthodes de travail : comment on travaille au sein du GPDS (les règles, le mode d'animation, etc....).
- ✓ Le calendrier des réunions.

4. PRESENTER LES RESSOURCES, L'OFFRE, LES DISPOSITIFS... MOBILISABLES

- ✓ Au sein de l'établissement, les réponses et actions mises en place par les équipes et/ou avec des partenaires extérieurs.
- ✓ A l'extérieur de l'établissement : dispositifs et actions mises en place par d'autres établissements de l'EN (Réseau FOQUALE), ou d'autres structures et acteurs (ville, associations, etc.).

A1. Fiche de repérage à destination du GPDS

Fiche à transmettre à...

BESOIN D'UN SUIVI PAR LE GPDS

Professeur principal :

Discipline :

Nom, prénom de l'élève :

Classe :

- Grilles à remplir ou à cocher

Manque de motivation	Aucun projet professionnel	Fatigue permanente	Retards répétés, absences injustifiées	Autres

Compte rendu des faits majeurs de l'élève à signaler

Entretiens réalisés :

	PP	CPE	COP	AS	Infirmière	Autre
Élève						
Famille						

Date et signature du professeur principal :

UTILISATIONS REPEREES :

Grille utilisée dans un petit lycée professionnel (nombre de demandes restreintes) remise par le professeur principal au coordinateur du GPDS.

Dans un établissement plus grand, une telle fiche est remise au CPE du niveau concerné qui fera une première évaluation de la situation de l'élève afin de transmettre ou non la fiche au GPDS.

A2. Fiche de suivi individuel

POUR CHAQUE ELEVE SUIVI PAR LE GPDS, UNE FICHE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EST REALISEE

Date du premier entretien :

Référent :

Nom et prénom de l'élève :	
Classe :	Nom du professeur principal :
Date de naissance :	Adresse et téléphone :
Informations complémentaires :	

Constat de la situation (par l'élève) :

ATTITUDE	TRAVAIL SCOLAIRE	PROJETS
Assiduité :	Organisation :	Poursuite d'études :
Comportement en classe :	Travail réalisé :	Réorientation :
Respect du règlement intérieur :	Compréhension des consignes :	Insertion :
Relations avec les autres élèves :	Evaluation du niveau selon les disciplines <u>Les plus fortes :</u> <u>Les plus faibles :</u>	Autres :

Bilan du constat (par le référent) :

Liste des objectifs à atteindre :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

DATE	OBJECTIFS A ATTEINDRE	ACTIONS A MENER	RESULTATS OBTENUS

Bilan de l'élève :

ATTITUDE	TRAVAIL SCOLAIRE	PROJETS
Assiduité :	Organisation :	Poursuite d'études :
Comportement en classe :	Travail réalisé :	Réorientation :
Respect du règlement intérieur :	Compréhension des consignes :	Insertion :

Relations avec les autres élèves :	<p>Evaluation du niveau selon les disciplines</p> <p><u>Les plus fortes :</u></p> <p><u>Les plus faibles :</u></p>
------------------------------------	--

Bilan du référent :

UTILISATIONS REPEREES :

Fiche utilisée dans un lycée professionnel. Cette fiche a l'avantage de proposer une auto-évaluation à l'élève en début et en fin de la période de suivi. Elle permet aussi de suivre plusieurs actions différentes non limitées au tutorat.

E1. Evaluation du GPDS : questionnaire élèves

Fiche à transmettre à...

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ELEVE

*Sais-tu pourquoi tu as été intégré au GPDS ? oui non

Motif :

*Le GPDS t'a-t-il aidé à résoudre ton problème de départ ?

très bien bien à améliorer ne sert à rien

*Es tu venu à tous les rendez vous ? oui non

Si non, pourquoi ?

*Quels mots choisirais-tu, afin de qualifier ta relation avec ton tuteur ?

très bien bien à améliorer ne sert à rien

*Estimes tu le nombre de rendez vous avec ton tuteur suffisant ? oui non

Pourquoi ?

*Es tu satisfait du projet que tu as mis en place avec ton tuteur ?

très bien bien à améliorer ne sert à rien

*Cette relation t'a t'elle aidé à te sentir mieux dans l'établissement ?

très bien bien à améliorer ne sert à rien

*Penses tu que sans l'aide du GPDS, tu aurais eu plus de difficultés pour suivre ta scolarité ?

oui non Je ne sais pas

*Conseillerais-tu le GPDS à un(e) de tes camarades ?

oui non sûrement pas déjà fait

*Sur une échelle de 1 à 20, quelle note donnerais tu à l'aide apportée par le GPDS ?

UTILISATIONS REPÉRÉES :

Questionnaire utilisé dans un lycée professionnel qui met en place un suivi des élèves pour une période de six semaines. Ce questionnaire est donné aux élèves suivis, à la fin de chaque période. Le GPDS a mis en place des permanences où des élèves peuvent se présenter spontanément pour être aidés.

E2. Evaluation du GPDS : questionnaire référent-tuteur

Fiche à transmettre à...

QUESTIONNAIRE REFERENT ELEVE

Nom et classe de l'élève suivi :

• Déroulement du suivi

Les entretiens avec l'élève ont été :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> trop espacés | <input type="checkbox"/> d'une fréquence correcte | <input type="checkbox"/> trop fréquents |
| L'élève a-t-il(elle) assisté à tous les entretiens proposés : | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| As-tu aisément identifié les difficultés de l'élève ? | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| As-tu réussi à aider l'élève à surmonter ces difficultés ? | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| L'élève a-t-il bénéficié d'aide de la part des assistants pédagogiques ? | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| As-tu orienté l'élève vers <input type="checkbox"/> l'assistante sociale <input type="checkbox"/> l'infirmière <input type="checkbox"/> la CPE <input type="checkbox"/> la COP | | |
| <input type="checkbox"/> la coordinatrice MLDS <input type="checkbox"/> des éducateurs d'une association partenaire | | |
| <input type="checkbox"/> d'autres adultes de l'établissement ou extérieurs (à préciser) : | | |

• Evolution de l'élève

Positionne une croix pour indiquer comment l'élève a évolué dans les domaines suivants :

				Je ne sais pas
Résultats scolaires				
Assiduité				
Comportement en classe				
Respect du règlement intérieur				
Relations avec les adultes				
Relations avec les autres élèves				
Organisation de son travail scolaire				
Compréhension des consignes de travail				
Elaboration de son projet professionnel				

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire et bonne continuation !!!

UTILISATIONS REPEREES :

Questionnaire utilisé dans un lycée professionnel. Ce questionnaire est donné à chaque personnel qui est référent d'un élève. Une synthèse, réalisée par le coordinateur, est présentée au GPDS lors du bilan de fin d'année. Ceci permet une réflexion d'équipe afin de définir les modalités de fonctionnement du GPDS pour l'année suivante.

E3. Bilan et perspectives pour l'avenir

Cette grille peut permettre une réflexion collective des membres du GPDS pour en faire un bilan qualitatif et « sur le fond » en fin d'année scolaire, et définir des axes d'amélioration ou des pistes pour avancer l'année suivante.

Transformations Evolutions	« L'APPROCHE » de la problématique du décrochage (représentations, postures professionnelles, réflexions, etc....)	« L'ACTION » en matière de prévention du décrochage (projets, manières d'intervenir, outils, etc...)	« L'ORGANISATION » du GPDS et de l'action (Qui, fonctions et rôles, individuel/collectif, organisation du travail, etc...)
Les évolutions et transformations « prometteuses » que l'on va chercher à maintenir			
Les évolutions et transformations encore inachevées et à poursuivre			
Les évolutions et transformations attendues, mais qui n'ont pas émergé... et auxquelles on va travailler			
Les « dommages collatéraux » ou effets négatifs			
Les « risques de dérive » auxquels il convient d'être vigilant			

Références aux textes officiels et bibliographiques

TEXTES DE REFERENCE

Lutter contre l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire :

- ✓ Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, Bo n°15 du 11 avril 2013, NOR : MENE13094449C circulaire n°2013-060 du 10-4-2013 MEN – DGESCO.
- ✓ Réseau formation qualification emploi FOQUALE, NOR : MENE1306159C circulaire n°2013-035 du 29-3-2013 MEN - DGESCO A1-4.
- ✓ Loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire - J.O. du 29 septembre 2010.
- ✓ Circulaire n° 2011-0018 du 31 janvier 2011 visant à vaincre l'absentéisme - B.O. n° 5 du 3 février 2011.
- ✓ Lutte contre le décrochage scolaire - Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation - circulaire N°2011-028 du 9/2/2011 BO n°6 du 10 février 2011.
- ✓ Ecole ouverte : <http://eduscol.education.fr/pid23268/l-operation-ecole-ouverte.html>
- ✓ Classes et ateliers relais : <http://eduscol.education.fr/pid23264/dispositifs-relais.html>
- ✓ Stages de remise à niveau et tutorat : <http://eduscol.education.fr/cid54930/stages-tutorat.html>
- ✓ L'accompagnement personnalisé et des ressources pour sa mise en œuvre : <http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>, <http://eduscol.education.fr/pid25088/ressources-pour-l-accompagnement-personnalise.html>
- ✓ Stages Passerelles : BO spécial n° 1 du 4 février 2010.
- ✓ Lutte contre le décrochage : <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-ledecrochage-scolaire.html>

ARTICLES ET OUVRAGES

- ✓ Absentéisme et décrochage scolaire ; comprendre pour agir. Jacqueline Costa-Leroux ; in « L'école et la Ville - Profession Banlieue n° 3 » ; Novembre 2009.
- ✓ Accompagner les élèves "en difficultés" : réflexions à partir d'une pratique périphérique et exploratoire. Jean-Pierre Bourreau et Michèle Sanchez (Enseignants, chargés d'une mission spécifique à Mulhouse - Académie de Strasbourg). Intervention lors d'un colloque international INRP, 16, 17 et 18 mars 2011 : « Le travail enseignant au XXIe siècle ; Perspectives croisées ».
- ✓ Décrochages scolaires – l'école en difficulté ; Catherine Blaya, De Boeck, 2010.
- ✓ La lutte contre le décrochage scolaire dans les LP. Sabine Coste et Dominique Zambon ; Dossier "Au lycée professionnel" in « Les cahiers pédagogiques » N°484 – octobre 2010.
- ✓ « Les cahiers pédagogiques » n° 496 « Décrocheurs-décrochés »: dossier coordonné par Sandrine Benasé-Rebeyrol et Julien Servois.
- ✓ Pierre Yves Bernard, le décrochage scolaire Que sais-je ? mai 2013.
- ✓ Aziz Jellab, sociologie du lycée professionnel, l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation, Presse Universitaire du Mirail, 2008.

- ✓ PH Géomé, M.A Hugon, Ph Taburet, le décrochage scolaire, des pistes pédagogiques pour agir, Sceren CNDP CRDP, 2012.
- ✓ Plus ou moins présents, plus ou moins visibles, Abdelmajid Arbouche in Les Cahiers pédagogiques n°496 - Décrocheurs, décrochés.
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Plus-ou-moins-presents-plus-ou-moins-visibles>.
- ✓ Favoriser la coordination du repérage et du suivi des décrocheurs par un logiciel interactif de partage d'informations G. Boudesseul, Y. Grelet, C. Vivent, M. Peuvrel Net.Doc , n° 107 , 2012 , 51 p.
<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Favoriser-la-coordination-du-reperage-et-du-suivi-des-decrocheurs-par-un-logiciel-interactif-de-partage-d-informations>
- ✓ Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs, Institut Français de l'éducation, dossier d'actualité veille et analyses n° 84, mai 2013, Auteur(s) : Rémi Thibert.
<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=84&lang=fr>

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES POUR MONTER DES PROJETS

- ✓ Programme régional pour les lycées –Réussite pour tous
<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets?title=r%C3%A9ussite+pour+tous&target=All&term=All&type=All>
- ✓ Programme régional pour les lycées –Innovations pédagogiques www.iledefrance.fr/aides-regionales-2/dossier-importation/education-formation/93-reussite-pour-tous/#contenu
- ✓ 93, Accompagnement des collégiens temporairement exclus
<http://www.seine-saint-denis.fr/Accompagnement-des-Collegiens.html>)
- ✓ 93, Projet Educatif Départemental 93 <http://www.seine-saint-denis.fr/Projet-educatif-departemental.html>
- ✓ Projets découverte des métiers et information, Seine et Marne <http://www.seine-et-marne.fr/export/print/guide-des-aides-lien/detail/1415?pager.total=151&pager.search=&pager.theme=o&pager.offset=0&pager.beneficiary=o&pager.size=20>
- ✓ Ecole ouverte, Seine et Marne <http://www.seine-et-marne.fr/export/print/guide-des-aides-lien/detail/1409?pager.total=151&pager.search=&pager.theme=o&pager.offset=20&pager.beneficiary=o&pager.size=20>
- ✓ Saisir une action dans « Action-Etab » : spip/sites/saio/IMG/file/noticemai2013.pdf et d'autres ressources sur le site de l'académie de Créteil.

(Quelquefois, l'aide est réservé aux acteurs associatifs, ce qui suppose de travailler avec un partenaire)

Les établissements qui ont contribué aux travaux

LES COLLEGES

Collège Maria Callas	COURTRY	Collège Michelet	SAINT OUEN
Collège de l'Europe	CHELLES	Collège F.Garcia Lorca	SAINT DENIS
Collège Marcel Rivière	LAGNY sur MARNE	Collège D.Casanova	VITRY SUR SEINE
Collège J.Y.Cousteau	BUSSY St GEORGES	Collège Jules Vallès	VITRY SUR SEINE
Collège J.Baker	SAINT OUEN	Collège Roland Garros	VILLENEUVE St GEORGES
Collège Jean Jaurès	SAINT OUEN	Collège Jules Ferry	VILLENEUVE St GEORGES

LES LYCEES

LP Louis Lumière	CHELLES	LP Jean Moulin	ROSNY SOUS BOIS
LP Le Champs de Claye	CLAYE-SOUILLY	LPO Auguste Blanqui	SAINT OUEN
LP Jacques Prévert	COMBS LA VILLE	LPO Georges Brassens	VILLEPINTE
LPO Georges Cormier	COULOMMIERS	LPO J.Gutenberg	CRETEIL
LPO Flora Tristan	MONTEREAU	LP Jules Michelet	FONTENAY SOUS BOIS
LGT P. Mendès France	SAVIGNY LE TEMPLE	LPO A.Guillaumin	ORLY
LGT Jean Moulin	TORCY	LPO François Arago	VILLENEUVE ST GEORGES
LP J.P. Timbaud	AUBERVILLIERS	LPO A.Cherioux	VITRY SUR SEINE
LPO Alfred Nobel	CLICHY SOUS BOIS	LPO Jean Macé	VITRY SUR SEINE
LP Aristide Briand	LE BLANC MESNIL		

LPO René Descartes	CHAMPS SUR MARNE	LPO Maximilien Perret	ALFORTVILLE
LGT Georges Sand	LE MEE SUR SEINE	LPO Langevin Wallon	CHAMPIGNY SUR MARNE
LPO Gérard de Nerval	NOISIEL	LP Jacques Brel	CHOISY LE ROI
LP Lino Ventura	OZOIR LA FERRIERE	LPO Léon Blum	CRETEIL
LPO Clément Ader	TOURNAN EN BRIE	LPO Guillaume Budé	LIMEIL BREVANNES
LPO Eugène Hénaff	BAGNOLET	LP La Source	NOGENT SUR MARNE
LGT Jacques Brel	LA COURNEUVE	LPO Christophe Colomb	SUCY EN BRIE
LPO Nicolas Cugnot	NEUILLY SUR MARNE	LPO Georges Brassens	VILLENEUVE LE ROI
LGT Charles de Gaulle	ROSNY SOUS BOIS		